ISSN 0024-7650

l'éditorial d'Arlette Laguiller

p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

lutte ouvrière

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1445 - 15 mars 1996 - prix : 9 F

Charm-El-Cheikh :

LE SOMMET... DE L'HYPOCRISIE !

De l'immigration à la Corse

DEBRÉ DANS LES TRACES DE PASQUA

M 6189 - 1445 - 9,00 F

p. 4 et 7

SOMMAIRE

Leur société

4 – Immigration : Debré poursuit l'œuvre de Pasqua
– La circulaire sur le renouvellement des cartes d'identité
– A propos des expulsions abusives

5 – Calvet réclame davantage de flexibilité
– Des salaires minimum au-dessous du SMIC

6 – Corse : assassinats et attentats… pour quel enjeu ?
– Transport aérien : à propos du procès d'un accident

7 – Tempête boursière : le capitalisme redoute le plein emploi

12 – A propos des suicides de policiers
– Liberté pour Véronique Akobé
– Les anti-IVG à Versailles

Dans le monde

8/9 – Espagne : après les élections du 3 mars
– Belgique : grève des enseignants et des élèves

10 – La fusion de Ciba-Geigy avec Sandoz au détriment des travailleurs
– Grande-Bretagne : le marché d'Eurostar

11 – Chine : les manœuvres militaires autour de Taïwan
– Algérie : ponction sur les salaires avec l'accord du syndicat

16 – Bosnie : Sarajevo réunifiée mais ses populations séparées
– Ex-URSS : l'hygiène publique se dégrade, des maladies réapparaissent

Dans les entreprises

13 – Renault : le prétendu «plan pour l'emploi»
– Hôpital de Bourges : reprise après un mois de grève

14 – Labinal-Syléa (banlieue toulousaine) : les patrons exonérés de charges
– Mazet Aubenas S.A. (Ardèche) : licenciés pour fait de grève

Il y a quarante ans

15 – Les socialistes intensifiaient la guerre en Algérie

PRÉPARER L'AVENIR POUR LES TRAVAILLEURS, C'EST D'ABORD CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE PASSÉ

Les forums «*Pour inventer l'avenir*», organisés à l'initiative du PCF, continuent. Presque chaque jour *L'Humanité* rend compte de débats qui, d'une fois sur l'autre, ne varient guère. Et pour cause.

Car de ces discussions il ne peut rien sortir de précis, d'une part parce que le véritable enjeu, celui d'une reconstitution d'une alliance autour du PS, n'est guère évoqué qu'en creux. Le PCF se défend d'avoir pareille attention «*Il ne s'agit pas de recommencer ce qui a échoué*» répète-t-il avec constance, mais il n'est guère convaincant… Et ça n'est pas le PS ni les autres partenaires de ces débats qui le contrediront. Car il serait absurde, en effet, de prétendre recommencer ce qui a échoué. D'autant que les socialistes savent et d'ailleurs les dirigeants du PCF ne peuvent l'ignorer non plus, que discuter – bavarder serait plus précis – n'engage à rien et n'engage personne. Pas plus que les multiples colloques, séminaires ou autres conférences qui ont lieu au sein du Parti Socialiste entre ses divers courants qui ne se montrent guère empressés d'aboutir à des conclusions formulées.

Cette série de rencontres sera couronnée, nous annonce-t-on, par un rassemblement, le 2 avril à Bercy, pour lequel est annoncée la participation, aux côtés de Robert Hue, de Lionel Jospin, de Jean-Pierre Chevenement, de Dominique Voynet et d'Alain Krivine, «*toute la gauche*» selon Robert Hue, interviewé sur France-Inter le 8 mars.

Mais suffit-il de répéter de façon incantatoire que l'on veut faire du neuf, pour que cela soit ? Car toutes ces «nouveautés», y compris les «*appels aux citoyens*» «*la nécessité du contrôle par les travailleurs*» pour imposer une autre politique, rappellent singulièrement le passé. Un passé que certains n'ont pas connu, d'autres oublié, et que d'autres encore cherchent à occulter et qu'il nous semble nécessaire de rappeler. Car c'est une condition pour que les travailleurs et la population laborieuse puissent entreprendre de «construire leur avenir» sur des bases plus sérieuses et solides que l'éternel recommencement des mêmes échecs que nous proposent PS et PCF.

La prochaine réunion du CERCLE LÉON TROTSKY aura pour thème :

Du front unique aux différentes moutures de l'«Union de la gauche», LES RELATIONS DU PCF ET DES SOCIALISTES

Vendredi 29 mars, à 20 h 30
Salle de la Mutualité
24, rue Saint-Victor - 75005 Paris
Métro : Maubert-Mutualité
Participation aux frais : 20 F

Dans la troisième circonscription de l'Orne Une candidate de Lutte Ouvrière

Une élection législative partielle a eu lieu le 24 mars dans la troisième circonscription du département de l'Orne, incluant notamment les villes d'Argentan et de Flers

Lutte Ouvrière présente une candidate, Gisèle Lapeyre, agent hospitalier, avec pour suppléant Didier Germain-Thomas, enseignant.

Réunion Publique de soutien à ARGENTAN
Mercredi 20 mars à 20h30
avec la participation d'Arlette Laguiller

LUTTE OUVRIÈRE DANS VOTRE VILLE

Venez discuter avec nos militants

Samedi 16 mars

- **SAINT-MARCELLIN (Isère)**
  Place du Champ-de-Mars à partir de 10 h.
  Réunion-débat à 17 h.
- **CHAUMONT (Haute-Marne)**
  Place de l'Hôtel-de-Ville à partir de 10 h 30.
- **CHÂLONS-sur-MARNE (Marne)**
  Place Godard à partir de 10h.
  Réunion-débat à 16 h 30.
- **TERGNIER (Aisne)**
  De 10 h à 18 h Parking du boulevard Gambetta. Projection-débat à 16 h 30.

Dimanche 17 mars

- **FARGNIERS (Aisne)**
  De 9 h à 13 h Place Lérondelle.

Samedi 30 mars

- **Schiltigheim**
  Rue des Pompiers (derrière la mairie)
  de 10h à 18h

MEETINGS avec Arlette LAGUILLER

- **ROUBAIX**
  Jeudi 28 mars à 20h
  Salle Watremez,
  9, rue de l'hospice
- **NEVERS**
  Samedi 30 mars
  à 17h
  Salle des Eduens

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste) – membre de l'Union Communiste Internationaliste

LUTTE OUVRIÈRE regroupe des militants pour qui le socialisme n'a ni le visage de Mitterrand, ni celui des dirigeants de l'ex-Union Soviétique. Les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine, car communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les guerres, les crises, l'épuisement des matières premières et la pollution dus à l'anarchie et à l'égoïsme de la société actuelle. Les travailleurs devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi son Parlement, ses tribunaux, sa police, son armée et exercer eux-mêmes, directement, le pouvoir, car le bulletin de vote ne peut pas changer la vie. Les travailleurs n'ont pas de patrie et ils savent qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut pas être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, c'est-à-dire communistes et socialistes, révolutionnaires et internationalistes.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE – B.P. 233 – 75865 PARIS CEDEX 18 – FRANCE

La Société d'Editions de Lutte Ouvrière – BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 – est une SARL au capital de 20 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1er janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, José Chatroussat. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 19 000 exemplaires. Composition : [Et Associés]. Impression : Roto de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc - 93150 Le Blanc-Mesnil – 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n° 64 995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE ! **Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière, et à envoyer à : LUTTE OUVRIÈRE – BP 233 – 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 100 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.**

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
– Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
– Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
– Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
– Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : .....
PRENOM : .....
ADRESSE : .....
.....
CODE POSTAL et VILLE : .....
.....
COMPLÉMENT D'ADRESSE : .....
.....
Je m'abonne à : **LUTTE OUVRIÈRE – LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de :
.....
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de : .....
Règlement :
– par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
– par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R – PARIS.

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

Charm-El-Cheikh : LE SOMMET... DE L'HYPOCRISIE !

S'il suffisait de tenir des conférences pour régler les problèmes de tous ordres que connaît la planète, c'est fou ce que celle-ci serait bien gouvernée.

Il n'a pas fallu huit jours en effet pour réunir à Charm-El-Cheikh, sur les bords de la mer Rouge, une conférence de chefs d'État et de gouvernement. Cela va de Clinton et Eltsine aux dirigeants israéliens et palestiniens, Pérès et Arafat, en passant par bien d'autres.

Arafat, qui est le premier à avoir lancé l'idée après les attentats de Jérusalem et de Tel-Aviv, est peut-être le premier surpris de cette bousculade car ses appels n'avaient jamais, dans le passé, été aussi bien suivis ni surtout si vite ! Entre temps, on a changé le nom du sommet, de « **sommet anti-terroriste** » *en* « **conférence des bâtisseurs de paix** » *qui sonne évidemment mieux. Mais « sommet de l'hypocrisie » aurait été beaucoup plus exact.*

Car personne ne prétend sérieusement que ce sommet servira, vraiment, à bâtir une paix quelle qu'elle soit.

Si le problème était de chercher les inspirateurs des attentats récents, les dirigeants israéliens et palestiniens n'avaient pas attendu de réunir Clinton, Eltsine et Chirac pour procéder à des arrestations massives de « terroristes » ou présumés tels ; c'est-à-dire en fait à des opérations policières qui n'assurent pas nécessairement la sécurité de la population israélienne face au terrorisme aveugle, mais qui aggravent encore la situation de la population palestinienne.

Et si le problème est de modifier réellement la situation de misère et de violence qui est à la racine de la montée de l'intégrisme et des attentats, il ne faut évidemment pas compter sur les grands de ce monde pour ça, même réunis tous autour d'une table au bord de la mer.

Si l'appel d'Arafat a eu du succès, c'est en fait sur un autre plan. Lui et le dirigeant israélien Pérès voulaient, après les attentats, que Clinton revienne leur fournir sa caution, aussi bien vis-à-vis des populations israélienne que palestinienne. Clinton, qui est en campagne électorale et a besoin de montrer que c'est bien lui qui intervient et règle les grands problèmes de ce monde, ne demandait que cette occasion. Les autres dirigeants mondiaux avides de se faire voir aux côtés de Clinton, ne pouvaient alors que se précipiter, d'Eltsine à quelques autres de moindre acabit ; dont l'inévitable Chirac, qui ne pouvait manquer cette occasion d'aller jouer au grand de ce monde sur la plage de cette station balnéaire.

Alors la conférence de Charm-El-Cheikh aidera peut-être quelques-uns de ces gens-là à gagner une élection, mais c'est tout. Parler de « sommet anti-terroriste » est une farce quand on réunit des chefs d'État qui tous, à un moment ou à un autre, ont eu ou ont encore recours à celui-ci.

Il ne s'agit même pas du palestinien Arafat, qui dans ce domaine n'a jamais dépassé le stade de l'artisanat, mais aussi de Pérès. Non seulement l'État d'Israël a été fondé lui-même en ayant recours largement à ces méthodes, mais par la suite il les a utilisées en grand. Car comment appeler autrement que « terrorisme » les bombardements de camps de réfugiés par exemple, qui ont frappé la population palestinienne au hasard, de façon aussi odieuse que les attentats de Jérusalem et de Tel Aviv l'ont fait pour la population israélienne ?

Et ne parlons pas des guerres menées par l'armée israélienne, avec tanks et bombardiers, contre les peuples de la région, ni des hauts faits de l'armée américaine ou de l'armée française dans leurs innombrables interventions, ni de celle de l'armée russe, en Tchétchénie par exemple ! D'ailleurs, même quand ces États n'interviennent pas en grand de cette façon, ils interviennent eux aussi de toute façon en petit, en sous-main, par l'intermédiaire de leurs services secrets qui ne se font pas faute de favoriser, soutenir ou manipuler tel ou tel réseau terroriste. Tous les États ont recours à ce type de méthodes, et pas seulement l'Iran ou la Libye que les dirigeants américains montrent aujourd'hui du doigt. Chacun sait que les services secrets américains, français ou autres, ne se sont jamais fait faute d'y recourir, y compris les uns contre les autres.

Alors la « paix » que tous ces gens-là prétendent établir, ce n'est jamais que le nom qu'ils donnent au droit du plus fort imposé à coups d'interventions, de guerres, de bombardements, de terrorisme en grand ou en petit à l'encontre des peuples. C'est un ordre par définition instable, sans cesse remis en cause, un gigantesque désordre mondial face auquel ils sont en réalité impuissants et qu'ils peuvent tout au plus faire semblant de gérer en tenant, périodiquement, des conférences à grand spectacle comme celle-ci.

C'est le système économique et politique mondial auquel ils président, qui engendre chaque jour une quantité de situations d'injustice, de misère et de famine, de drames et d'explosions. Car c'est sur ce terrain que poussent le terrorisme aveugle, aussi bien que les affrontements absurdes entre peuples, ou l'intégrisme et ses commandos-suicides, aussi atroces pour ceux qui choisissent ainsi de se faire sauter avec leur bombe que pour toutes les victimes qu'ils font mourir au hasard. Et cela, toutes les polices du monde, même coalisées, ne pourront jamais l'empêcher.

La véritable source de tout cela, Clinton ou même Chirac n'avaient pas besoin de prendre l'avion pour Charm-El-Cheikh pour la trouver. Elle est dans leur système économique et politique, dans le droit sacrosaint du capital à exploiter la planète en fonction de ses seuls critères de profit. Mais c'est justement un droit devant lequel ils s'inclinent et auquel il n'est jamais question de toucher ; ni aux Etats-Unis ou en France où il engendre misère, chômage et désordre économique ; ni au Moyen-Orient ou ailleurs où il engendre des dictatures et des guerres, des batailles pour des puits de pétrole ou pour bien d'autres enjeux économiques, face auxquels les conditions de vie de peuples entiers compte bien peu, et pour lesquels on est prêt à acheminer à grands frais des troupes venant de milliers de kilomètres, comme cela a été le cas dans la guerre du Golfe.

Voilà pourquoi des conférences comme celle de Charm-El-Cheikh ne sont que de sinistres farces. Elles témoignent cependant, à leur façon, de l'urgence qu'il y aurait à ce que renaissent, dans la classe ouvrière, des forces politiques combattant réellement pour le socialisme et le communisme. C'est-à-dire cherchant à unifier les classes exploitées de toute la planète, dans un combat commun pour changer l'actuelle organisation sociale, et entraîner les peuples à s'occuper ensemble de leur sort, plutôt que de laisser le monde entier dériver entre de telles mains.

Gamma

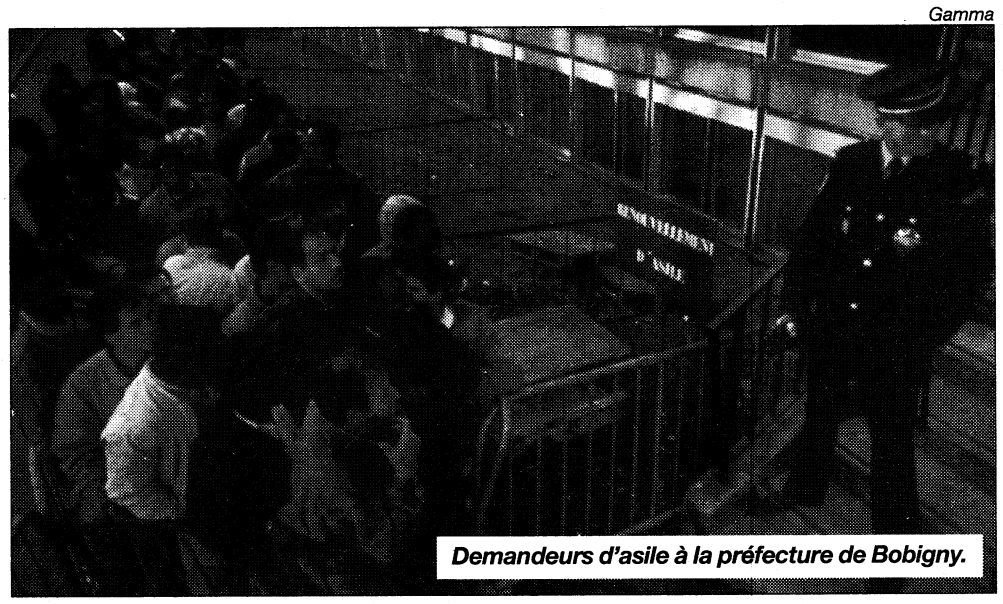

Demandeurs d'asile à la préfecture de Bobigny.

Immigration

DEBRÉ POURSUIT L'ŒUVRE DE PASQUA

Le gouvernement envisage de durcir les conditions d'entrée et de séjour en France pour les ressortissants étrangers. Trois ans après les lois Pasqua, les services de Debré veulent aller encore plus loin.

Ainsi la délivrance des certificats d'hébergement devrait être plus sévèrement contrôlée et un système de fichage des personnes ayant accueilli des étrangers mis en place. Par ailleurs, les hébergeants pourraient se voir réclamer une assurance couvrant les éventuelles dépenses hospitalières et de santé de leurs invités !

Ce projet s'attaque aussi aux étrangers résidant légalement en France. Le bénéfice de la carte de résident de dix ans, jusque-là renouvelée de plein droit, serait remis en cause notamment en cas de polygamie et de « menace pour l'ordre public ».

Les demandeurs d'asile pourraient aussi voir leurs droits encore plus restreints qu'aujourd'hui. Non content de limiter les cas ouvrant droit à ce statut (ayant fait chuter de 7 000 en 1994 à environ 4 900 le nombre de dossiers acceptés en 1995), le gouvernement voudrait soumettre les réfugiés à un contrôle plus astreignant, tel que le pointage tous les quinze jours (au lieu de tous les trois mois actuellement).

Pour les immigrés en situation irrégulière, le ministère de l'Intérieur souhaiterait prolonger la durée de rétention administrative et accroître les pouvoir des préfets, au détriment des juges. Enfin, les pouvoirs de la police en matière de contrôle pourraient être étendus, leur permettant notamment de fouiller les véhicules dans un rayon de 20 km à partir des frontières.

Ficher des millions de personnes, restreindre les droits de milliers d'autres, accroître les pouvoirs des préfets, de l'administration et de la police, voilà à quoi se résument les grands axes de ce projet. En se proposant d'aller plus loin que Pasqua dans ce domaine, en donnant moins de droits aux immigrés et plus de droits à la police, le gouvernement cherche évidemment, encore une fois, à plaire à la fraction de l'électorat sensible aux thèmes du Front National tout en rassurant les élus de la droite, notamment du RPR, que les perspectives électorales de 1998 ne laissent pas indifférents. Mais par là même, il ne fait pas que renforcer l'arsenal répressif, il contribue également à donner raison au parti de Le Pen, en le rejoignant sur le terrain de la démagogie sécuritaire et anti-immigrés.

Roger MEYNIER

Renouvellement des cartes d'identité

UNE CIRCULAIRE PEUT EN CACHER UNE AUTRE

Par une circulaire, le ministère de l'Intérieur vient de rappeler aux préfets qu'« *il n'y avait pas lieu de demander aux personnes qui se présentent pour obtenir une carte nationale d'identité plus de pièces justificatives que le règlement n'en requiert* ».

Il faut dire que depuis quelque temps les plaintes s'accumulaient contre les pratiques discriminatoires et illégales de l'administration en la matière. En effet, nombreux étaient ceux qui, en raison de leur lieu de naissance, de celui de leurs parents, ou d'un nom à consonance étrangère, se voyaient réclamer, en plus des pièces justifiant de leur état civil, un certificat de nationalité et d'autres pièces, quand ils ne voyaient pas tout simplement les services municipaux ou les policiers refuser de transmettre leur dossier.

De la même manière, bien qu'une circulaire de 1991 ait dispensé de certificat de nationalité certaines personnes nées à l'étranger (notamment les personnes âgées de plus de soixante ans et détentrices d'un passeport valide, celles pouvant produire leur ancienne carte d'identité et celle d'un de leurs parents, ou encore les jeunes nés de parents étrangers mais ayant opté pour la nationalité française, de même que les personnes capables de produire la copie de leur décret de naturalisation), les préfectures ne se gênaient pas pour passer outre et demander à ces personnes plus de pièces que la loi n'en réclame.

La dernière circulaire du ministère de l'Intérieur peut donc rappeler aux préfets « l'intérêt » des textes en vigueur, on est en droit de se demander si elle sera mieux prise en compte que la précédente. En tout cas, le gouvernement s'est pour sa part donné bonne conscience et pourra toujours se retrancher derrière ce texte si les excès de zèle de l'administration continuent à soulever des protestations.

Cela étant, il ne peut faire oublier sa part de responsabilité dans la dérive sécuritaire et anti-immigrés qui est à l'origine de toutes ces tracasseries. Le renforcement des contrôles, la multiplication des charters et le durcissement des lois sur l'immigration sont là pour le prouver.

Expulsion abusive

LA PRÉFECTURE DE PARIS CONDAMNÉE

AFP

Une jeune femme et son enfant que les autorités voulaient expulser le 29 janvier.

Une fois n'étant pas coutume, la condamnation par les tribunaux d'un responsable de la section « exécution-éloignement » à la Préfecture de police de Paris vaut d'être soulignée.

L'affaire remonte à quelques mois, lorsqu'une jeune Ivoirienne accompagnée de son bébé se rendit à une convocation de la Préfecture de Paris où elle croyait recevoir une carte de séjour demandée depuis longtemps. En fait, elle fut arrêtée puis conduite sur-le-champ à Roissy où deux places lui avaient été retenues sur le premier vol à destination d'Abidjan !

Les choses auraient pu, comme dans bien d'autres cas, en rester là si la jeune femme, protestant que l'enfant était né en France, n'avait refusé d'embarquer. Grâce à son obstination, elle obtint un sursis mais fut déférée, par les zélés fonctionnaires de la Préfecture pour ce refus d'embarquement, devant les tribunaux qui l'acquittèrent.

Il faut dire que, bien que ce genre de procédure expéditive soit de plus en plus fréquente, l'attitude des policiers constituait un abus, aucune loi n'autorisant l'expulsion d'un enfant né en France ni de la personne, fut-elle immigrée, qui en a la charge.

Finalement, appuyés par diverses associations, cette Ivoirienne et son mari décidèrent de contre-attaquer et de porter plainte à leur tour contre les policiers pour *« atteinte à la liberté individuelle par une personne dépositaire de l'autorité publique »*. Et la 17e chambre correctionnelle du tribunal de Paris vient donc non seulement de leur donner raison, mais a condamné le chef du service « exécution-éloignement » de la Préfecture à 10 000 F d'amende pour ce motif.

Pour une fois que les pratiques arbitraires de l'administration sont épinglées ! Mais pour ce cas, combien d'autres qui restent totalement ignorés ?

CHIRAC FLEXIBLE... AUX DEMANDES DE CALVET

Gamma

Chirac serrant la main d'un ouvrier du carrossier Heuliez qui fournit Peugeot et Citroën, le 25 janvier dernier. Chirac aime les travailleurs ... flexibles après concertation.

Lors de sa récente tournée en Franche-Comté, Chirac a rencontré les chefs d'entreprises de la région. Parmi eux, Jacques Calvet, le PDG de l'un des premiers groupes industriels privés français, le groupe PSA (Peugeot-Citroën) et donc le patron de Peugeot-Sochaux. Les sujets abordés ont été bien sûr l'emploi et plus précisément la flexibilité du travail, Jacques Calvet étant venu tout exprès plaider en faveur de cette dernière comme du chômage partiel, du travail à temps partiel, etc.

Car, parmi l'arsenal de mesures dont les patrons disposent afin d'adapter au mieux des besoins de leurs entreprises le travail des salariés, il y a le chômage partiel, l'annualisation du temps de travail, la flexibilité des horaires, la variabilité du temps de travail, etc. L'imagination patronale est capable d'inventer pas mal de formules en la matière... Déjà, dans diverses entreprises de la métallurgie, après avoir obtenu la signature, sinon celle de la CGT, du moins de quelques syndicats (même peu représentatifs, histoire d'avoir une certaine caution syndicale), les patrons ont ainsi mis en œuvre des systèmes permettant d'ajuster aux variations de la production le volume de travail exigé.

A Renault par exemple, un accord d'entreprise a été récemment signé sur le « capital-temps » impliquant que les travailleurs « capitalisent » des jours de congés pour les prendre... lorsque la production le permettra et que les chefs seront d'accord !

Aller toujours plus avant dans le sens d'une telle flexibilité des horaires de travail, battre en brèche la loi sur les 39 heures hebdomadaires, mettre fin au système de rémunération majorée des heures supplémentaires en les faisant tout simplement disparaître, tel est l'objectif du patronat. Après 1982 et l'ordonnance précisant le régime du temps partiel à la carte, la loi quinquennale sur l'emploi de décembre 1993 a instauré une formule de calcul à l'année du temps de travail, avec des heures « complémentaires » non payées en heures supplémentaires. Et les patrons ne se sont pas gênés pour aménager les horaires et les périodes de travail comme ils l'entendaient. Ils ont ainsi pu imposer la flexibilité dans les cas où cela les arrangeait, tout en pratiquant le plus souvent le chantage à l'emploi et aux licenciements.

Aujourd'hui, un Calvet voudrait aller encore plus vite et plus loin pour rendre les travailleurs de ses usines, exploitables et corvéables vraiment à merci. Chirac a bien senti le besoin de l'appeler à un peu de prudence, déclarant « *la concertation est indispensable pour que la flexibilité soit admise et adaptée à ce que sont, d'une part, les droits acquis qui n'ont pas que du mauvais, et les ambitions légitimes d'amélioration de la vie de tout le monde* ». En somme, Chirac est tout à fait favorable à ce que réclame Calvet. Il voudrait seulement, peut-être, y mettre les formes... afin d'éviter de provoquer trop ouvertement la colère des travailleurs ?

L. P.

SALAIRES MINIMUMS... EN DESSOUS DU MINIMUM

Sur 129 branches professionnelles analysées par le ministère du Travail, 67 (soit 52 %) ont un niveau de salaire minimum inférieur au SMIC, censé pourtant être le minimum légal. Pourquoi cette situation ? Le ministère du Travail a trouvé deux « bonnes » raisons.

La première est liée au fait que le SMIC a été augmenté de 4 % en juillet dernier. Du coup, bien des salaires minimums qui étaient au SMIC se sont retrouvés non pas immédiatement réajustés, mais... immédiatement dépassés ! Cela a été le cas dans 36 des 67 branches professionnelles mentionnées. Il paraît que les négociations salariales dans ces branches venaient à peine de se conclure par, entre autres, une mise à niveau des bas salaires lorsque le nouveau gouvernement décidait de son « coup de pouce » au SMIC. Il aurait donc été impossible de suivre le rythme d'augmentation. Pour les patrons concernés, il n'était pas question de relancer de nouvelles négociations sur ce sujet alors qu'on venait à peine de sortir des précédentes. En somme, Chirac et son « coup de pouce » étaient nuls et non avenus.

La seconde raison à cette situation doit être cherchée, toujours selon le ministère, dans les grèves de novembre-décembre 1995 qui auraient retardé les négociations sur le réajustement des salaires minimums. Il fallait le trouver aussi cet argument ! Et le ministère d'expliquer que, dans la métallurgie, sur 56 branches locales considérées, 43 présentaient, au 31 décembre 1995, des salaires minimums en dessous du SMIC. Depuis, il y a gros à parier que les choses n'ont pas beaucoup évolué.

En somme, SMIC ou pas, les patrons pratiquent comme ils l'entendent, y compris des salaires inférieurs à ce minimum. De ce point de vue et toujours d'après les données du ministère du Travail, la situation serait quasi identique à ce qu'elle était en 1990, puisqu'à l'époque le pourcentage de branches industrielles pratiquant des salaires minimums inférieurs au SMIC était de 59 % contre 52 % aujourd'hui.

Pour contraindre vraiment les patrons à payer non seulement le salaire minimum légal mais beaucoup plus, des salaires qui permettent vraiment de vivre correctement, il faudra bien autre chose qu'un « coup de pouce » décidé à Matignon. Il faudra la mobilisation de tous les travailleurs.

L. P.

LA CRISE N'EMPÊCHE PAS LES BÉNÉFICES

2,35 milliards de francs de bénéfice net, en 1995 (+ 6 % par rapport à 1994) pour Lafarge, numéro deux mondial du ciment : beaucoup moins, bien sûr, mais quand même un joli paquet de 275 millions de francs de bénéfice net en 1995 pour un autre cimentier, Ciments français qui, lui, se déclarait en déficit depuis des années. Comment a-t-il fait pour obtenir ce résultat ? En particulier, il a réduit le nombre des salariés à 10 700, soit 3 000 de moins qu'en 1993, et compte bien continuer. Lafarge procède d'ailleurs exactement de la même façon pour, comme disent les patrons, « *améliorer les coûts de production* » et surtout les bénéfices. Il annonce pour sa part la fermeture d'usines considérées comme non rentables et la « *suppression des effectifs dans certaines unités* », rapporte la presse, comme s'il s'agissait d'une banale opération d'écriture, alors que cela signifie des hommes et des femmes privés brutalement de leur travail et donc de leur moyen d'existence pour eux et leur famille.

Un autre grand du BTP, Eiffage, annonce un bénéfice net pour 1995 de 206 millions de francs contre 308 millions en 1994. En baisse donc, mais suffisamment consistant quand même pour assurer des jours tranquilles aux actionnaires...

Ce ne sont là que quelques exemples de la façon dont, crise ou pas dans l'immobilier et le bâtiment, les groupes capitalistes de ces secteurs continuent à faire des profits et à licencier quand cela leur apparaît nécessaire, sans qu'aucun gouvernant, ni personne, soit en mesure de les en empêcher. A moins que les travailleurs ne s'y emploient eux-mêmes...

FÊTE DE LUTTE OUVRIÈRE À SAINT-NAZAIRE

Samedi 16 mars

De 16 h à 24 h - Salle Jacques-Brel

Corse — ASSASSINATS ET ATTENTATS... POUR QUEL ENJEU ?

Le 27 mars devraient être annoncées les mesures d'« aide économique » à la Corse que décidera le gouvernement. L'enjeu – la répartition des aides publiques, des marchés d'État et autres douceurs peut-être moins avouables – est apparemment de taille.

Les mafias dites nationalistes – à toute boutique, il faut bien une enseigne – ont-elles estimé devoir se rappeler au bon souvenir de Paris avant que les aides économiques soient décidées ? En tout cas, elles se sont lancées dans une escalade de la violence, entre elles et contre des objectifs symbolisant l'État français dans l'île.

Et, dans les jours qui ont suivi l'attentat contre la maison d'un journaliste de *Libération* – trop bien informé sur les « affaires » corses et leurs liens avec le pouvoir parisien ? – plusieurs règlements de comptes ont à nouveau défrayé la chronique criminelle.

Le moins que l'on puisse dire est que la politique du gouvernement vis-à-vis de la Corse comporte quelques aspects troublants. Ainsi, en janvier, en pleine vague d'attentats et de règlements de comptes sanglants, lorsque le ministre de l'Intérieur, Jean-Louis Debré, est venu en Corse « engager le dialogue », il l'a fait non plus seulement avec les élus, c'est-à-dire les notables officiels des clans locaux, mais aussi avec les groupes mafieux nationalistes. Et on l'a vu, lui, l'homme de l'« ordre » et de la police, se garder de s'offusquer des 600 hommes du FLNC-Canal historique armés de pied en cap qui ont, durant sa visite, paradé devant toute la presse. Et, alors que sur le continent il venait de lancer le plan Vigipirate contre les poseurs de bombes islamistes, non seulement il ne parla de rien de tel pour la Corse, mais, à en croire des informations de presse, les négociations commencèrent avec ceux qui faisaient parler la poudre. En particulier avec le FLNC-Canal historique, qui entretiendrait des rapports étroits avec certains milieux RPR et dont le « tableau de chasse » surpasse celui de ses rivaux.

En marginalisant ces derniers, le FLNC-Canal historique serait devenu l'interlocuteur principal des autorités et le mieux placé pour bénéficier des faveurs de la puissance publique, lui et les milieux d'affaires qui lui sont liés. Et que ces derniers le fassent de bon gré ou qu'ils y soient forcés – comme l'a montré un récent reportage sur l'île qui citait, entre autres, le cas de Hertz et de Nouvelles Frontières – ne changera rien de fondamental à l'arrivée, même si l'on imagine que lesdits milieux d'affaires préféreraient se passer de la protection de bandes « nationalistes » qui n'est évidemment pas gratuite.

Le mutisme du ministre de l'Intérieur face à cette situation devenait-il trop... bruyant ? Et serait-ce pour cette raison que, le 12 mars, Debré s'est fendu d'une interview au *Parisien* qui se veut rassurante à l'égard des notables de l'île ? En tout cas, il y déclare qu'il « *n'est pas question de favoriser le dialogue avec qui que ce soit* », mais au contraire de « *vivifier un dialogue serein, confiant, tolérant, officiel, constructif avec les responsables élus à l'assemblée territoriale* ».

L'honneur des notables est donc sauf, et leur conscience apaisée : ils auront leur part des largesses publiques. Mais, aux yeux d'un Debré, entre l'écharpe tricolore d'un élu et la cagoule d'un homme de main, la différence n'est pas forcément grande, ne serait-ce que parce que l'une et l'autre appartiennent à un même tissu... social : celui du personnel des classes possédantes. Et les « affaires » abondent, ne serait-ce que dans l'histoire de la Vème République, qui montrent que les liens entre le monde de la politique bourgeoise et celui de la pègre ne sont pas une spécialité insulaire, pas plus que la mansuétude de l'État à l'égard de ceux qu'unissent de tels liens.

Pierre LAFFITTE

Transport aérien

LE PROCÈS D'UN ACCIDENT ORDINAIRE

Les avions, il faut que ça passe rapidement. Mais parfois ça casse.

Début mars s'est ouvert devant la 14e chambre correctionnelle de Bobigny le procès d'un accident survenu le 6 janvier 1993 à l'aéroport de Roissy, qui avait fait quatre morts et plusieurs blessés. Il ne s'agit sans doute pas de l'une de ces catastrophes aériennes qui font la Une de la presse mais d'un accident qui relève, si l'on peut dire, de la « routine » du transport aérien. Mais ce qui s'est dit dans ce procès en est d'autant plus révélateur.

Au soir du 6 janvier 1993, un bimoteur à hélice Dash 8 de la compagnie Contact Air, qui assurait la liaison Brême-Paris pour le compte du géant allemand Lufthansa, s'apprêtait à atterrir à Roissy lorsque la tour de contrôle fut avertie d'un incident sur la piste. Un contrôleur avisa alors le pilote du Dash 8 de la situation, lui donnant le choix entre remettre les gaz et reprendre toute la manœuvre d'atterrissage (la procédure normale), ou faire un changement de trajectoire de dernière minute vers une voie dégagée. Le pilote choisit la deuxième option. Mais la manœuvre se révéla plus délicate que prévue et la visibilité insuffisante pour un atterrissage à vue. L'appareil descendit trop rapidement, mais pas assez pour opérer son changement de trajectoire à temps, et percuta un arbre. Ce fut l'accident.

Au procès, trois personnes étaient au banc des accusés : le pilote et le copilote du Dash 8 (tous deux licenciés après l'accident) et le contrôleur aérien qui les avait guidés. Dans son réquisitoire, le procureur réclama des peines de 13, 9, et 6 mois de prison avec sursis respectivement, pour cause d'imprudence et de négligence. Or on apprit au cours des interrogatoires :

– que le pilote, pourtant expérimenté, n'avait jamais reçu la formation prévue pour ce genre de manœuvres (qui n'est pourtant pas rare à Roissy), pas plus que le copilote qui n'avait même jamais opéré une telle manœuvre. En revanche, à défaut de formation, Contact Air avait demandé au pilote d'assurer les fonctions de chef d'escale à Brême avant de prendre son vol pour Paris. Et tant pis pour la fatigue, et les risques qu'elle entraîne lorsqu'il s'agit de faire face à une situation imprévue et réagir en l'espace de quelques dizaines de secondes.

– que tout le monde s'accordait à dire que le système d'alarme à l'approche est d'une fiabilité aléatoire qui conduit souvent les pilotes à ignorer ses avertissements.

– que les consignes fournies par l'Aviation aérienne aux contrôleurs pour ce genre de situation étaient si vagues que, à la suite de cet accident, les responsables s'étaient sentis obligés de pondre une note de service pour préciser de façon plus rigoureuse la marche à suivre.

– enfin on apprit qu'en revanche, les contrôleurs avaient la consigne formelle d'assurer l'*« écoulement rapide du trafic »*. Or, donner l'ordre au pilote de remettre les gaz et de refaire son opération d'approche aurait ralenti le trafic et provoqué des retards. La pression exercée sur les contrôleurs est de faire en sorte que « ça passe ». Et si « ça casse », l'Aviation civile peut toujours faire porter le chapeau au contrôleur comme dans le cas présent.

Le tribunal rendra son verdict le 3 avril. Mais les vrais responsables sont d'emblée hors de cause. Les pratiques de la direction de l'Aviation civile, qui se soucie plus de l'« écoulement rapide du trafic » que de la fiabilité de ses équipements, celles de Contact Air qui « rentabilise » ses pilotes au mépris de toute sécurité, ou de Lufthansa qui se montre peu regardante sur les méthodes de ses sous-traitants, ne seront pas jugées, et encore moins condamnées. Si quelqu'un trinque, ce seront les lampistes une fois de plus.

F. R.

UN MONDE FOU, FOU, FOU

(Editorial des bulletins d'entreprises du 11 mars 1996)

Après une longue période florissante, la Bourse américaine a connu vendredi 8 mars une forte baisse, entraînant dans sa chute plusieurs Bourses européennes.

La raison ? L'annonce que l'économie américaine a créé plus d'emplois que prévu. Ce n'est pas une mauvaise plaisanterie : les grands capitaux, à la recherche de placements juteux, n'apprécient pas ce qui, pour le simple bon sens, passerait plutôt pour une bonne nouvelle. Au contraire. En Amérique, comme en France, c'est quand une grande entreprise annonce un plan de licenciement que ses actions montent, car pour ses actionnaires présents et futurs, c'est l'annonce de profits plus grands. Plus les entreprises aggravent le chômage, plus leurs actionnaires s'enrichissent !

La sinistre plaisanterie c'est que ceux qui nous gouvernent répètent depuis vingt ans que c'est en aidant les entreprises à faire du profit qu'on les incitera à créer des emplois. C'est encore avec ce discours que le gouvernement vient d'accorder aux patrons du textile la suppression totale des charges patronales pour les salaires égaux au SMIC. Chaque patron du textile gagnera 753 F de plus, chaque mois, sur chacun de ses salariés payés au SMIC. Et qui paie ? La Sécurité sociale, dont le déficit se creusera de 4,2 milliards en deux ans, du fait de ce seul cadeau aux seuls patrons du textile.

En contrepartie de ce cadeau aux patrons du textile, le gouvernement a envisagé de leur demander un engagement de ne pas trop licencier. Mais il a suffi que les patrons protestent, pour que leurs larbins politiques s'inclinent. Pour les patrons, être arrosés par le gouvernement est un dû. Mais ils refusent que quiconque puisse limiter, même seulement en paroles, leur droit de jeter leurs travailleurs à la rue.

L'accroissement incessant du chômage est pourtant une catastrophe. D'abord pour les chômeurs, pour leurs familles, pour leurs enfants. La durée croissante du chômage et la dégressivité de l'allocation font que plus de la moitié des chômeurs n'ont plus droit à l'allocation chômage, et que la moitié de ceux qui y ont encore droit, touchent moins de 3 000 F ! Crapulerie supplémentaire dans cette économie incapable d'assurer un emploi pour tous : tous les gouvernements, de gauche comme de droite, ont exigé de l'UNEDIC d'équilibrer ses comptes au détriment des chômeurs. Mais avant d'avoir passé commande pour un porte-avions supplémentaire ou pour 60 avions Rafale – merci pour Dassault – Chirac a-t-il demandé à l'armée d'équilibrer ses comptes ?

Voilà comment se fabriquent le chômage, puis l'exclusion et la mendicité.

La plongée dans la misère d'une partie des travailleurs pèse sur l'ensemble de la classe ouvrière. Personne n'est à l'abri du chômage. Les patrons jouent sur cette inquiétude, pour freiner les salaires, pour imposer la flexibilité des horaires, pour aggraver les conditions de travail, pour généraliser le travail précaire, le temps partiel avec un salaire amputé, les contrats divers, mais tous sous-payés, qui font que plus de deux millions de travailleurs gagnent moins que le SMIC.

Il faut arrêter cette évolution catastrophique. Et il n'y a pas de « truc » pour cela, pas plus la flexibilité que la réduction de la durée du travail avec réduction de salaires. Il faut imposer au gouvernement des mesures comme l'interdiction de licencier sous peine d'expropriation sans indemnité ni rachat, et l'arrêt immédiat de toute aide à fonds perdus au grand patronat. Et il faut qu'avec l'argent ainsi économisé l'État crée directement des emplois dans les services public.

Si cela ne suffit pas, il faut prendre sur les bénéfices gigantesques des grandes entreprises et sur les fortunes personnelles de leurs propriétaires et de leurs gros actionnaires. Il n'y a pas de raison que ces gens s'enrichissent en aggravant le chômage et la misère des autres !

Imposer tout cela sera dur et exige des luttes puissantes ? Oui, mais quel autre choix nous laissent ceux qui ont les capitaux et qui dirigent l'économie ?

Bulcao / Gamma

Tempête boursière

CE QUI EST BON POUR LES TRAVAILLEURS EST MAUVAIS POUR LES BOURGEOIS... ET RÉCIPROQUEMENT !

Le simple fait d'avoir annoncé, vendredi 8 mars, la création de 705 000 emplois en février aux USA, alors que les économistes en prévoyaient moitié moins, a provoqué un début de panique à la Bourse de New York.

Oh ! ce n'est pas que les patrons américains se mettent soudain à embaucher massivement et à créer de vrais emplois. Les 705 000 emplois créés que les statistiques officielles américaines décomptent ne correspondent d'ailleurs peut-être pas du tout à la réalité. Aux USA comme partout, le trafic des statistiques est une tentation perpétuelle pour les politiciens, tout particulièrement en période électorale, et les USA y sont justement déjà. De toute façon, les statistiques officielles reconnaissent elles-mêmes que les deux tiers des emplois sont des emplois précaires, mal payés. Ce qui signifie qu'aux USA des emplois en fixe payés normalement continuent à être remplacés par de « petits boulots », à temps partiel, précaires et mal payés.

Mais c'est encore plus que ne peuvent en supporter messieurs les actionnaires.

Cette réaction des détenteurs d'actions n'a rien de paradoxal même si elle est choquante. C'est tout simplement que les intérêts des actionnaires et ceux des salariés et en fait de toute la société sont contradictoires. Une partie des détenteurs de capitaux, qui placent et déplacent leur argent en fonction de leurs anticipations, a jugé, à tort ou à raison, que ce chiffre annonçait un abaissement du chômage (dont le taux officiel serait passé de 5,8 à 5,3 %). Il leur a fait craindre un retour possible, bien que tout à fait hypothétique, au plein emploi qui mettrait les salariés en meilleure position pour obtenir des hausses de salaires... qui réduiraient elles-mêmes d'autant les profits patronaux dont les actionnaires touchent une partie sous forme de dividendes !

Et voilà pourquoi de bons chiffres sur le chômage ne réjouissent absolument pas les actionnaires. Exactement pour la même raison qu'une entreprise qui annonce des licenciements voit le prix de ses actions grimper car elle attire ceux qui ont de l'argent à placer et qui calculent que les licenciements constituent une économie sur les salaires, qui permettra de dégager plus de profits. Ainsi l'action pour l'instant la plus en vogue à la Bourse de New York est celle d'ATT, le géant américain de la téléphonie qui vient d'annoncer la suppression de 40 000 emplois !

L'avidité de tous ces possédants est infinie car enfin leurs malheureuses actions leur ont tout de même rapporté gros ces dernières années : sur les 16 derniers mois leur valeur a augmenté de 53 % et en cinq ans de hausse ininterrompue elles ont gagné 135 %. Pas un salarié ne peut en dire autant de son salaire.

Au fond cela montre combien les bourgeois ont conscience que leur fortune provient de l'exploitation des salariés, des bas salaires, de l'aggravation de l'exploitation permise par le chômage. Aux salariés d'avoir une conscience aussi claire de leurs intérêts, de refuser le moindre sacrifice pour permettre aux riches d'engranger des profits supplémentaires. Car il est possible d'assurer à tous un travail utile en prenant tout simplement sur les profits des bourgeois. Et si les travailleurs le décident, il sera possible de mettre fin aux aberrations de l'économie et du profit et d'empêcher la minorité de riches et de puissants, et les politiciens à leur service, de nuire à la grande majorité de la population.

Dominique CHABLIS

Espagne

APRÈS LES ÉLECTIONS DU 13 MARS

LA VICTOIRE DU PARTI PO

Le triomphe écrasant du Parti Populaire pronostiqué par les sondages est arrivé à la baisse, comme l'euphorie de la droite, au point que le PSOE a presque pu se présenter comme le vainqueur des élections espagnoles. Au dernier moment, s'est produite une mobilisation de l'électorat ouvrier du PSOE et de larges secteurs de la population laborieuse en faveur du « vote utile », par une crainte de la droite qui est quasi viscérale bien que le Parti Populaire ait modéré son discours.

Finalement, les résultat des élections espagnoles du 3 mars, aussi bien des élections générales que des élections en Andalousie, n'ont pas modifié énormément le rapport de force des différents partis. Au niveau national, le PSOE, le parti du socialiste Felipe Gonzalez, se maintient avec un peu plus de 37%. La victoire si bruyamment annoncée de la droite (38%) a été courte : seulement un point de plus que les socialistes pour le Parti Populaire de José-Maria Aznar.

La Gauche Unie, coalition comprenant essentiellement le PC espagnol, progresse à peine et obtient un peu plus de 10%. En Andalousie, le PSOE reste la force dominante, augmentant son score jusqu'à près de 44%. L'échec de la Gauche Unie dans cette région est évident : elle perd 7 députés en Andalousie et son score descend à 13%.

Alors que les sondages avaient annoncé un triomphe complet de la droite, la réalité a été bien différente. Il est certain que la politique anti-ouvrière du PSOE et les scandales lui ont valu une perte de voix et ont permis au Parti Populaire, pour la première fois, de remporter le plus de suffrages. Mais il est aussi certain que le peu d'écart entre les deux partis témoigne de la crainte des travailleurs d'avoir un gouvernement de droite.

Le PSOE, qui n'a rien d'autre à offrir aux travailleurs qu'une aggravation de la situation, a su utiliser cette crainte à son avantage.

La Gauche Unie a été incapable de recueillir le mécontentement réel de bien des travailleurs devant la politique du PSOE. Elle a cherché à se présenter comme l'alternative qui obligerait le PSOE à effectuer un tournant à gauche, mais ce qu'elle a proposé aux travailleurs n'était pas bien différent de ce que disait le PSOE : la prétendue possibilité de changer les choses par les élections et par l'action parlementaire.

Elle a entretenu l'illusion qu'avec plus de voix et plus de députés, il était possible d'infléchir la politique du gouvernement et du PSOE vers la gauche. Comme si le pouvoir réel des décisions économiques, les licenciements, l'arrêt, la fermeture des entreprises, c'était le Parlement qui l'avait et non, comme c'est le cas en réalité, le patronat, la bourgeoisie, les riches.

En tout cas, dans le cadre du Parlement, qui est élu une fois de temps en temps et où les hommes politiques font et défont ce qu'ils veulent, il n'y a qu'une seule possibilité : s'allier avec une force politique ou une autre. Et dans ce domaine les possibilités sont limitées.

Alors, que peuvent attendre les travailleurs espagnols de ces alliances possibles ? Ou d'un gouvernement de droite, ou d'une opposition qui se dit de gauche ? Rien. Ils l'ont déjà vu pendant la campagne électorale. Leurs propositions pour résoudre les vrais problèmes des travailleurs ont brillé par leur absence. En tout cas, ils étaient fondamentalement d'accord entre eux. Aucun ne parle de s'en prendre aux profits du capital, des riches, à la sacro-sainte propriété privée. Alors que le profit est la cause des fermetures d'entreprises, des licenciements, de tous les gaspillages faits en son nom. Felipe Gonzalez a même dit au Parti Populaire qu'il pouvait compter sur le PSOE pour être responsable vis-à-vis de l'État. Et cette responsabilité, PSOE et PP l'ont déjà assumée, par exemple en votant, ensemble, la nouvelle législation du travail.

Face à un possible gouvernement de droite ou autre qui ne manquerait pas d'attaquer les conditions de vie des travailleurs, ceux-ci ne peuvent avoir confiance qu'en eux-mêmes. En Espagne comme ailleurs, les travailleurs ne peuvent espérer que de leurs luttes.

Le PSOE conserve un appui électoral considérable (37,48 %) et ne perd qu'un peu plus d'un point par rapport aux élections générales de 1993 (38,79%). En nombre absolu, il obtient 9 190 163 voix contre 9076218, le nombre total des votants ayant augmenté par rapport à 1993.

Le Parti Populaire ne dépasse le PSOE que de 1,37 point (il obtient 38,85% des voix) et de 360 532 voix. On est très loin des sondages et c'est insuffisant pour gouverner seul. De façon générale, les élections n'ont pas changé substantiellement le rapport de force des différents partis.

Dans les élections régionales d'Andalousie, le PSOE l'emporte d'ailleurs largement. Il obtient 52 sièges, 7 de plus qu'en 1994, pris à la Gauche Unie qui passe de 20 à 13 sièges. Le Parti Populaire perd un siège (40 au lieu de 41) qui passe au Parti Andalou. Le PSOE se maintient dans les campagnes et progresse dans les villes (plus de la moitié de ses nouveaux électeurs viennent des grandes agglomérations urbaines) au détriment de la Gauche Unie. Dans la province de Séville, il obtient 48,09% des voix contre 28 % au Parti Populaire et 14,18% à la Gauche Unie.

Il est remarquable que la Gauche Unie perde des voix dans les élections régionales, alors qu'elle en gagne un peu en Andalousie dans les élections générales, où elle obtient 6 députés au lieu de 4.

AFP

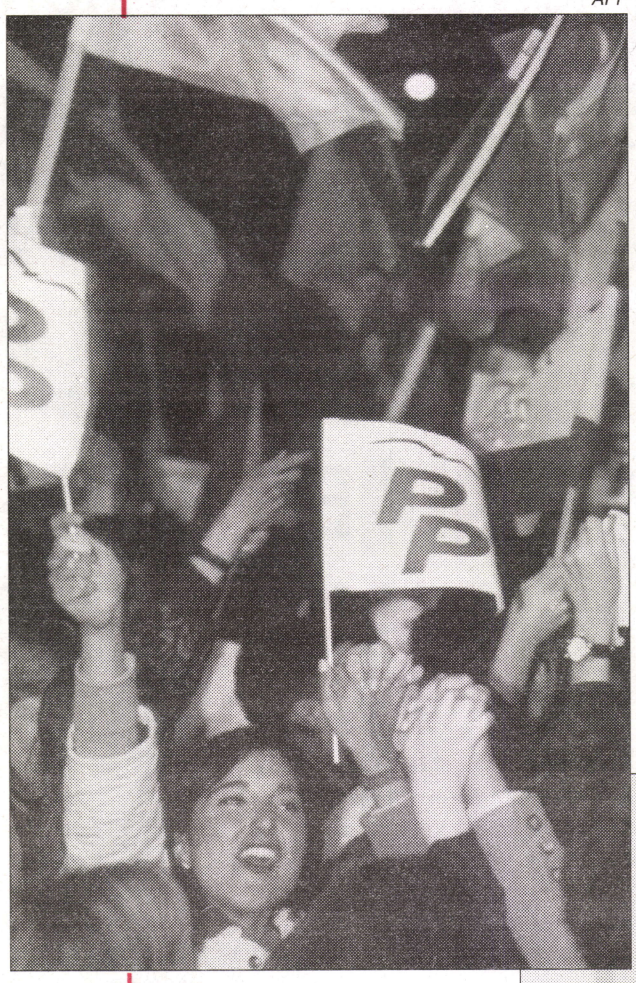

Merillon/Gamma

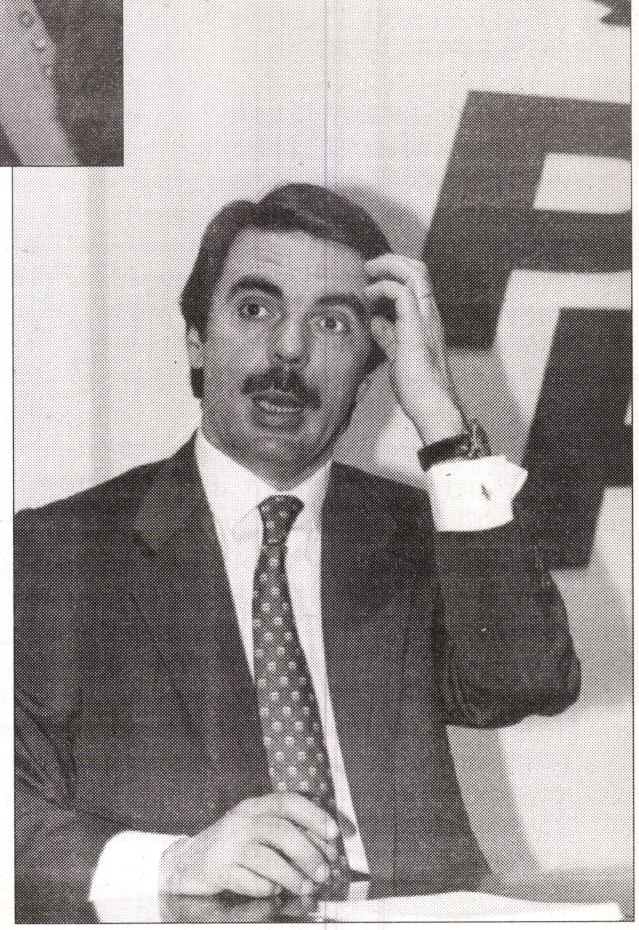

Ces supporters du Parti Populaire exultaient sur la foi des sondages, mais finalement le Parti Populaire n'emporte qu'une très courte victoire, et la situation de son leader, Aznar, n'est pas très favorable

MANQUÉE PULAIRE

Dans les élections générales, le PSOE progresse en Catalogne, de 34,87 % à 39,60 %, et obtient un siège de plus. Le Parti Populaire et la Gauche Unie stagnent, bien que cette dernière perde un siège qui va au PSOE à Barcelone. La ceinture industrielle de Barcelone est le principal vivier de voix pour le PSOE. Il est clair que le vote ouvrier est allé en masse au PSOE en Catalogne et dans le reste de l'Espagne.

En Estrémadure, le PSOE l'emporte aussi, de même qu'en Andalousie. Et bien que dans cette province il perde des députés dans les élections générales (passant de 37 à 33 députés), il conserve une importante avance sur le Parti Populaire qui n'en a que 23.

Au Pays basque, le PSOE reste en deuxième position avec 23,56 % des voix (et deux députés de plus) et progresse par rapport à 1993, face aux 18,43 % du Parti Populaire.

Cependant à Madrid, le Parti Populaire passe de 43 % à 48 %, le PSOE de 34,9 à 31 % et la Gauche Unie de 14,5 à 16,6 %, remportant le siège de député perdu par le PSOE.

Un fait significatif expliquant la faible marge de la victoire du Parti Populaire est le maintien du vote nationaliste. Ainsi, le PVN basque progresse et conserve ses 5 députés. Dans d'autres communautés, les nationalistes progressent, comme en Galice où ils obtiennent pour la première fois une représentation parlementaire. De même, si Herri Batasuna perd des voix, passant de 14 à 12 %, il conserve ses deux députés.

Un autre facteur est la quasi-stagnation de la Gauche Unie qui ne passe que de 9,57 % à 10,52 % et de 18 à 21 députés. C'est à peine si elle bénéficie du mécontentement des travailleurs envers la politique du PSOE. Il n'y a pratiquement pas de transferts de voix vers la Gauche Unie et il y a même plus de cas de tranferts de voix de la Gauche Unie vers le PSOE. Le dirigeant de celle-ci, Anguita, le reconnaît lui-même en parlant d'une «*avance timide*» qui ne «*remplit pas les espérances*», et en disant que «*le PSOE a très bien résisté*»... malgré les scandales. Mais la seule conclusion pour l'instant est que les résultats vont obliger à une «*série d'emboîtements*» pour parvenir à une majorité absolue et qu'il y aura «*un Parlement très fluide*». Il n'est pas encore dit que le Parti Populaire réussisse à former un gouvernement.

De son côté, le PSOE, même s'il est rejeté dans l'opposition, risque d'être plutôt conforté dans sa politique et en situation de force relative, aussi bien vis-à-vis de sa droite que vis-à-vis de sa gauche.

La réaction des travailleurs, pour l'instant, est plutôt de contentement car ils pensent avoir réussi à arrêter la droite. Ils ont le sentiment d'une victoire face à une droite qui exultait. On peut dire que le vote pour le PSOE n'a pas tant été un soutien à sa politique de la part d'une partie des travailleurs qu'un vote avant tout contre le Parti Populaire, bien que dans certains secteurs de la population laborieuse le message des socialistes ait aussi pénétré, affirmant que le gouvernement socialiste avait obtenu des améliorations pour les travailleurs, qu'en général on avait progressé par rapport aux années antérieures et que le Parti Populaire reviendrait sur toutes ces conquêtes. Il n'y a pas de sentiment de défaite par rapport à la droite. Et puis, après les résultats, la mise en scène du Parti Populaire avec ses drapeaux nationaux et Aznar criant «*Vive le Roi*» a augmenté la colère contre le Parti Populaire.

Belgique

ENSEIGNANTS ET ÉLÈVES EN GRÈVE

En Belgique, cela fait six semaines que les enseignants et les élèves du secondaire sont en grève contre les mesures de restrictions et d'économies que veulent imposer les ministres du gouvernement de la Communauté française. D'autres branches de l'éducation et les étudiants envisagent d'engager des actions, eux aussi, et pour les mêmes raisons.

D'importantes manifestations ont marqué ces semaines de grève. A Bruxelles, la manifestation du jeudi 29 février a même regroupé des enseignants et des élèves flamands, moins mobilisés pour le moment, qui sont, eux aussi, touchés par des mesures d'austérité semblables, décidées par le gouvernement flamand. Cela ne s'était pas vu depuis dix ans, depuis la fédéralisation de l'État belge et depuis la séparation de l'école entre communautés, française, flamande et germanophone.

Cette lutte des enseignants et élèves contre l'austérité bénéficie de la sympathie d'une grande partie de la population. Les associations de parents d'élèves ont même appelé à une manifestation de soutien le dimanche 10 mars.

Parallèlement à cette grève contre des mesures d'austérité préjudiciables aux enseignants et à la qualité des études, le mécontentement ne cesse de croître contre le blocage des salaires, les réductions d'effectifs et les privatisations dans les services publics, ainsi que les licenciements et les réductions de salaires dans de nombreuses entreprises privées. Autant de faits d'autant plus choquants que le directeur de la banque centrale belge vient d'annoncer que la situation économique des entreprises belges était florissante !

Pour réduire le budget de l'enseignement, la coalition entre socialistes et sociaux-chrétiens du gouvernement de la communauté française a notamment décidé la fusion d'écoles considérées comme trop petites, la suppression d'options, la diminution des possibilités de redoublement, la définition de budgets par établissements, la réduction de la couverture sociale des enseignants, l'augmentation des droits d'inscription dans les universités, etc.

Cela devrait se traduire, en septembre 1996, par la diminution de 10 % du nombre d'enseignants du secondaire et sans doute autant, sinon plus, à la rentrée 1997 !

Les enseignants ont répondu à cette réforme en discussion au Parlement par la grève, aussi bien dans les écoles du réseau catholique (dit libre) que du réseau non confessionnel.

La grève est parfois tournante, au sein de chaque école, les enseignants espérant ainsi éviter de trop grosses pertes de salaires (mais la ministre socialiste de l'Enseignement a répliqué en appliquant des retenues de salaires collectives). Mais ce sont aussi des journées de grève générale. La semaine du 3 au 10 mars, il y aurait eu 80 % des enseignants francophones du secondaire en grève.

Les parents et même les élèves viennent souvent prêter main-forte aux enseignants pour assurer les piquets aux portes des écoles et dissuader les non-grévistes d'entrer.

Le gouvernement ne semble pas vouloir céder sur quoi que ce soit, et les directions syndicales, au niveau le plus élevé, ne font rien pour amplifier cette grève, dans et éventuellement hors de l'enseignement, au contraire. C'est ainsi que les responsables des syndicats enseignants affiliés à la CSC, la centrale chrétienne, discutent d'une proposition à faire au gouvernement : que l'ensemble des enseignants abandonnent 2,8 % de salaire pour «sauver» 3 000 postes, ou bien que les seuls enseignants du secondaire sacrifient 5,75 % de leur salaire !

Les enseignants les plus conscients et les plus déterminés, eux, disent évidemment que c'est en prenant sur les immenses bénéfices (en augmentation) des entreprises et des riches que le gouvernement pourrait trouver les milliards qu'il compte économiser sur le budget de l'enseignement.

En tout cas la révolte gronde... et si elle grondait encore plus fort, et pas seulement chez les enseignants, pourquoi ne serait-il pas possible d'imposer une telle mesure ?

La « fusion industrielle du siècle »

Sandoz : intervention lors de la pollution du Rhin en 1986

Vioyaud/Gamma

L'une des usines Ciba-Grégy.

Gutebunst/Gamma

13.500 TRAVAILLEURS JETÉS SUR LE PAVÉ

Deux groupes pharmaceutiques suisses, Ciba-Geigy et Sandoz, viennent de fusionner. Il s'agirait de la plus grande fusion industrielle jamais réalisée. Le nouveau groupe ainsi créé, baptisé Novartis, pèsera 110 milliards de francs de chiffre d'affaires (et 315 milliards de francs en Bourse). Il devrait occuper le premier rang dans l'agro-industrie (produits phytosanitaires et santé animale) et le second dans l'industrie pharmaceutique, derrière le groupe britannique Glaxo-Wellcome et juste devant le groupe Hœchst-Marion-Roussel (alors que Ciba et Sandoz occupaient respectivement la 13e et la 16e place). Le nouveau groupe va abandonner la chimie et se recentrer sur la pharmacie, l'agro-industrie et la nutrition.

Les deux PDG ont été très fiers de pouvoir annoncer à la presse qu'ils pourraient désormais consacrer 8 milliards de francs à la recherche, ce qui doit les aider à chercher de nouveaux médicaments, pas tant en fonction des besoins actuels de l'humanité qu'en fonction de sa solvabilité, car, pour ces géants industriels, l'important c'est moins d'améliorer la santé de tous que de rivaliser avec leurs concurrents, pour que les succès commerciaux attirent les spéculateurs du marché financier.

D'ailleurs, en même temps que cette fusion géante, on a appris qui paierait, et au prix fort, la note de la recherche du nouveau groupe : 10% de l'effectif salarié de la nouvelle entreprise. En effet, la direction envisage déjà de licencier environ 13 500 des 134 000 travailleurs que compte le nouveau groupe, une économie justement évaluée à environ 8 milliards de francs... Et ainsi le «bon coup» industriel et financier devient un sale coup contre les travailleurs !

Car, dans le monde de la pharmacie industrielle, la seule santé qui préoccupe vraiment les PDG, c'est, comme dans tous les autres secteurs d'ailleurs, avant tout celle des actionnaires.

J.F.

Grande-Bretagne

Le marché d'Eurostar

UNE SUBVENTION PEUT (BIEN MAL) EN CACHER UNE AUTRE

Le dernier tronçon de l'Eurostar, entre le tunnel sous la Manche et Londres, entrera peut-être finalement en service en 2003, avec... neuf ans de retard.

Il s'en est fallu de très peu que le projet soit repoussé aux calendes grecques et qu'Eurostar continue indéfiniment à lambiner à 80 km/h sur les 108 km qui séparent Folkestone de Londres. Finalement le gouvernement de John Major a quand même fini par trouver un groupe privé prêt à « financer » le dernier tronçon. Mais il lui aura fallu y mettre le prix.

C'est le consortium London and Continental Railway, dirigé par Richard Branson, le PDG de Virgin et enfant chéri du libéralisme thatchérien, qui a remporté le marché, et quel marché ! Non seulement le consortium restera seul propriétaire du nouveau tronçon une fois construit, mais il reçoit en outre, et en toute propriété, deux gares londoniennes, un hôtel de 250 chambres qui vient juste d'être rénové en plein cœur de Londres, 50 hectares de terrain à construire à la limite du centre financier de Londres, 628 propriétés déjà rachetées par l'État sur le trajet du tronçon de voie à construire, et, pour finir, la compagnie EPS qui administre la partie anglaise d'Eurostar. De plus, le consortium recevra de l'État une subvention en argent de 11 milliards de francs pour la construction du tronçon, auxquels s'ajoutent la prise en charge par l'État des dettes d'EPS, qui s'élèvent à dix milliards de francs.

Pour un chantier dont le coût est évalué à 24 milliards de francs et dont il retirera tous les profits, le consortium London and Continental Railway se voit donc attribuer un dessous-de-table en espèces et en nature dont le montant total est estimé à 46 milliards de francs ! Et, au vu de ce dessous-de-table, ce marché relève plus du domaine de la promotion immobilière – c'est même l'un des plus importants marchés de ce genre jamais conclu à Londres à ce jour – que du chemin de fer.

Dans le langage codé du gouvernement Major ce marché entrerait dans la catégorie des «*initiatives financières privées*» dont le but est, en théorie, d'aider le secteur privé à se substituer à l'État dans les investissements d'intérêt public. Ce qu'on voit mal dans ce cas précis, c'est en quoi London and Continental va vraiment faire preuve «d'initiative» dans le financement du projet puisque tout est payé par avance, et bien au-delà, par les cadeaux de l'État !

En fait, ce marché extravagant répond à deux exigences contradictoires. D'un côté, il y a la nécessité pour l'État de développer la liaison entre le tunnel sous la Manche et les grandes villes industrielles du centre de l'Angleterre, de façon à permettre une augmentation importante du trafic passagers et marchandises par le tunnel sans lequel celui-ci risque de rester à jamais un gouffre financier. De l'autre, comme tous les gouvernements des pays riches, Major veut montrer sa détermination à limiter les dépenses de l'État de façon à contenir l'augmentation de la dette, augmentation dont on dit déjà qu'elle dépassera les 320 milliards de francs en 1996. Or, comme personne dans le secteur privé ne voulait risquer un centime sur la construction du tronçon d'Eurostar, sachant que la compagnie ne serait probablement rentable, si elle l'est un jour, qu'à long terme, il a bien fallu que le gouvernement rallonge sa quote-part de façon considérable, mais sans que cela apparaisse dans les dépenses de l'État.

De part et d'autre de la Manche, on s'est vanté bien souvent que, jamais au grand jamais, la liaison transmanche ne devrait quoi que ce soit aux finances publiques. Le mensonge était déjà grossier rien qu'à en juger par les subventions européennes dont le projet a bénéficié et les garanties apportées par les États pour une partie du financement. Mais aujourd'hui, on n'en est plus à ce genre de finesses et l'État peut brader ouvertement les bijoux de famille au premier margoulin. Et il faut s'attendre à d'autres mesures du même tonneau lorsqu'il s'agira d'aider les banques à combler le gouffre des dettes de la société exploitante du tunnel proprement dit, Eurotunnel...

Et tous ces gens qui parasitent ainsi les États, par ailleurs consentants, sont les mêmes qui chantent les louanges du libéralisme économique !

François ROULEAU

Manœuvres militaires chinoises autour de Taïwan

DEUX CHINES AUTOUR D'UN DÉTROIT...

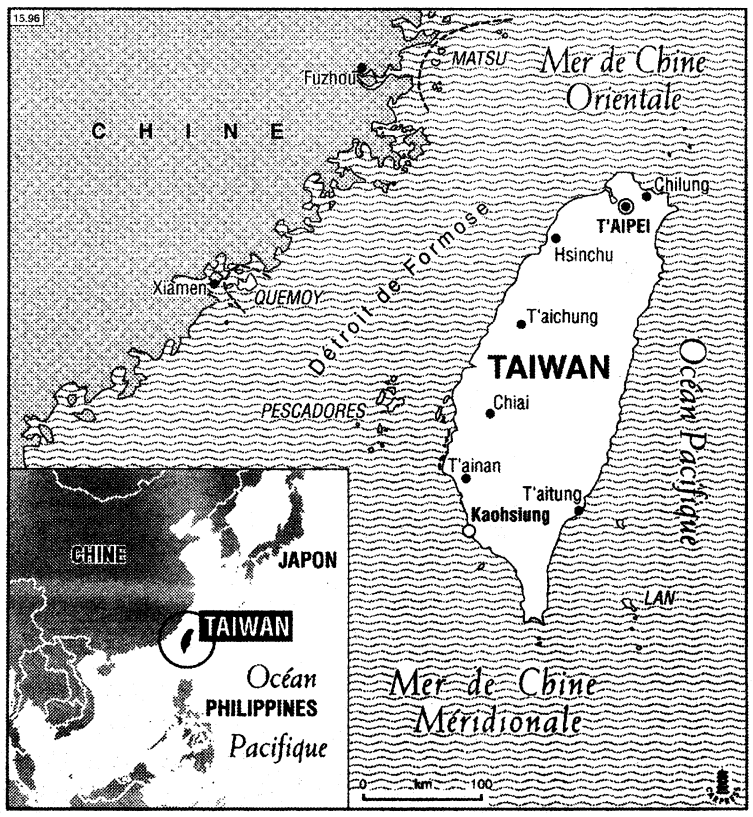

Depuis quelques semaines, il y a un regain de tension entre la Chine continentale et Taïwan (ex-Formose), cette île où le dictateur Tchang-Kaï-Chek, vaincu par les troupes de Mao-Tsé-Tung, trouva refuge avec tout l'appareil corrompu de ses partisans du Kuomintang, à partir de 1949 et s'y maintint grâce à la protection militaire, diplomatique et économique des Etats-Unis. Quatre missiles ont été tirés par la Chine et des manœuvres navales d'envergure ont été programmées du 12 au 20 mars.

Une coupure qui date de 1949

A l'origine de cette tension, il y a une situation politique héritée de la Révolution chinoise et qui dure depuis 1949. A l'époque, si les vaincus trouvèrent refuge dans une île de 35 000 km2, les dirigeants de Pékin comme ceux de Taipeh, la capitale de Taïwan, étaient au moins d'accord sur une chose : le fait qu'il n'existe qu'une seule Chine. Et, bien entendu, les dirigeants de Taipeh se considéraient comme le gouvernement légitime installé là à titre provisoire. Et comme les Etats-Unis ne reconnaissaient pas la Chine de Mao, ce fut Taïwan qui obtint au début un siège aux Nations-Unies.

Cette fiction, qui revenait à plonger un peuple de plusieurs centaines de millions d'habitants dans un néant diplomatique, dura pendant les vingt ans d'affrontement de la guerre froide. A l'époque, Pékin et Taipeh ne s'envoyaient que des obus mais certaines années particulièrement tendues, il s'en échangea jusqu'à 500 000.

Lorsque les Etats-Unis, défaits au Vietnam, changèrent de politique internationale et acceptèrent de reconnaître la Chine de Pékin, la même façon de voir persista, cette fois au détriment de Taïwan : lorsqu'en 1971, la Chine de Pékin fit son entrée aux Nations-Unies, elle trouva le siège de Taïwan qui, à son tour, s'en trouva écarté.

Les États-Unis réaffirment leur présence

Or, depuis quelques semaines, Taïwan est en pleine campagne électorale présidentielle et le favori, le président sortant, Lee, a laissé entendre qu'il entend désormais considérer Taïwan comme une entité à part, ce qui rompt avec l'idée d'une seule Chine.

Peut-être ne s'agit-il, de sa part, que d'un bluff en prévision de négociations futures entre les deux gouvernements chinois, dont l'enjeu serait la réunification (il se peut même que les deux parties aient déjà pris langue secrètement à ce sujet). Une partie des Taïwanais sont des ressortissants du Fujian, la province de Chine continentale de l'autre côté du bras de mer qui les sépare et ils ne voient pas d'un bon œil la perspective d'affrontements sanglants. Il est d'autres attachements encore plus puissants : Taïwan a considérablement investi en Chine continentale, l'équivalent de 1,5 milliard de francs en 1994, par exemple, auxquels s'ajoutaient un volume de 35 milliards de francs d'exportations et 8 milliards de francs d'importations. Autant dire que les hommes d'affaires chinois, ni ceux de la Chine continentale ni ceux de Taïwan, n'ont envie de rompre même si le système actuel, qui interdit les échanges directs, oblige à transiter par Hong-Kong ou Singapour, ce qui n'est pas des plus pratiques.

Peut-être que l'évocation de l'indépendance n'est qu'un chantage sur Pékin, pour que ce dernier ne se dépêche pas de hâter la réunification, ou alors, pour que celle-ci se fasse suivant un accord laissant à Taïwan une large autonomie, et surtout à ses hommes d'affaires une liberté totale de gérer leurs affaires.

Un bluff de Taïwan ?

Pékin veut-il de son côté, imposer par des pressions militaires la réunification ? Dans le contexte actuel des relations, non seulement entre la Chine et Taïwan, mais aussi entre la Chine et les Etats-Unis, ce n'est pas une hypothèse qui paraît vraisemblable.

En revanche, on comprend que Pékin ne puisse pas paraître cautionner l'idée de deux Chines officiellement séparées. Aussi, ses dirigeants ont-ils déclaré que « *Taïwan est une partie de la Chine et non un protectorat américain* ». Et, afin que le message soit clair, ils montrent spectaculairement leur force : tirs de missiles à blanc, grandes manœuvres de la marine de guerre à quelques encablures de l'île de Quemoy, un des avant-postes de Taïwan.

La campagne des milieux occidentaux parlant de la menace d'une « agression chinoise » contre la démocratie taïwanaise est doublement un mensonge. D'abord, parce que ce serait de toute façon le droit de la Chine que de récupérer un territoire qui n'est détaché du reste du pays que parce qu'il est protégé par les Etats-Unis. Ensuite, parce que Taïwan n'est pas plus une « démocratie » que la Chine.

Quant à l'initiative des Etats-Unis d'envoyer croiser dans les parages deux porte-avions et 160 avions, c'est l'affirmation que même maintenant, malgré la fin des blocs et malgré les bonnes relations avec la Chine, rien ne doit se faire dans la région sans les Etats-Unis. Les porte-avions ne protègent pas nécessairement l'indépendance de Taïwan – encore une fois, il s'agit peut-être d'une partie de poker-menteur triangulaire en prévision de futures négociations – mais ils protègent à coup sûr le droit de l'impérialisme américain d'être partie prenante, quelles que soient les solutions envisagées entre les deux parties de la Chine.

Jacques FONTENOY

Algérie

PONCTION SUR LES SALAIRES... AVEC L'ACCORD DES SYNDICATS

La décision, annoncée le 6 février dernier par le gouvernement algérien, de prélever jusqu'à la fin de l'année 1996 un ou deux jours de paye par mois à tous les fonctionnaires et salariés des entreprises du secteur public, afin de payer les travailleurs du bâtiment dont beaucoup n'ont pas touché de salaires depuis des mois, avait soulevé un tollé général chez les travailleurs. Et l'UGTA (la principale centrale syndicale) avait alors dû appeler, pour protester, à une grève générale de deux jours, les 13 et 14 février, grève qui fut très largement suivie.

Mais il a suffi, que le gouvernement algérien revoie sa copie à la baisse et la présente sous un nouveau jour, pour qu'il obtienne l'assentiment du secrétaire général de l'UGTA pour prendre l'argent dans la poche de ceux qui ne gagnent même pas assez pour vivre décemment.

Après négociation avec l'UGTA, le gouvernement a retiré sa première mesure pour en prendre, cette fois avec l'accord de la centrale, une nouvelle : les prélèvements sur salaires ne seront plus officiellement de simples ponctions, ce seront des « emprunts d'État ». Il s'agit bien entendu d'emprunts obligatoires puisque prélevés directement à la source sur la paye, mais contre lesquels l'État devrait en principe distribuer, selon une procédure non encore définie, des bons du trésor remboursables « ultérieurement », rémunérés à un taux non précisé.

Quant aux salariés touchés par la mesure, le gouvernement a marqué un petit recul en n'effectuant plus ses prélèvements que sur les salaires supérieurs à 10 000 dinars par mois, alors qu'initialement il entendait ponctionner tous les salaires à partir de 6 000 dinars. Mais avec un salaire de 10 000 dinars on n'arrive pas à finir le mois, car cela représente l'équivalent de moins de 1 000 F (au taux de change officiel actuel). Or, à part quelques produits de première nécessité, les prix des denrées alimentaires, par exemple, sont montés en flèche au cours des dernières années, et sont pratiquement alignés sur les prix d'ici.

« *Faites rapatrier de Suisse l'argent détourné au peuple* » clamait notamment une des affiches syndicales appelant à la grève des 13 et 14 février. Mais la direction du syndicat a donné son accord pour taxer les salariés. Et comme la nouvelle mesure rapportera moins que la précédente, le gouvernement semble revoir à la baisse le nombre de travailleurs du bâtiment dont il estime que les retards de salaires méritent d'être comblés.

La presse algérienne s'est donc félicitée de la modération de la direction de l'UGTA. « *L'UGTA joue la prudence* » a titré le journal *Liberté*. « *L'accord gouvernement-UGTA renforce les chances d'une gestion consensuelle du champ politique et social* » écrivait *La Tribune*.

Et dans l'hebdomadaire de la centrale syndicale, son secrétaire, Abdelhak Benhamouda justifiait l'accord en écrivant : « *Il ne faut pas que notre ligne de conduite nouvelle, adaptée à la situation de l'heure, soit utilisée, exploitée et mise à profit par les forces occultes ou par certains clans pour précipiter le pays dans l'anarchie et le chaos...* » Le terrorisme et la menace de l'intégrisme, comme c'est habituel, servent de prétexte au gouvernement, mais aussi au leader syndical, pour imposer les sacrifices aux travailleurs. Mais la grève des ouvriers du bâtiment d'Alger, qui a contraint le gouvernement a promettre de payer les salaires en retard, comme la participation massive à la grève des 13 et 14 février, qui l'a fait partiellement reculer, montrent que la classe ouvrière ne se laisse pas faire.

Olivier BELIN

Suicides de policiers

DÉFENDRE UNE SOCIÉTÉ POURRIE, IL Y A DE QUOI DÉPRIMER

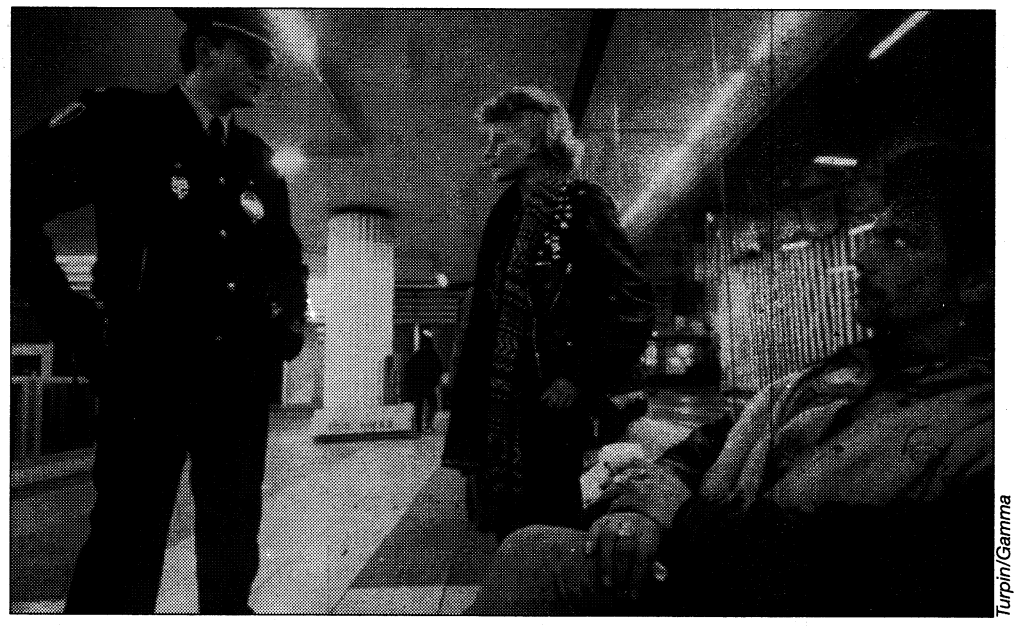
Turpin/Gamma

Le *Parisien* l'annonce : «*Quinze policiers se sont donné la mort depuis janvier*». Et une polémique s'est ouverte dans les médias : y a-t-il plus de suicidés dans la police nationale que dans le reste de la population? Certaines statistiques répondent oui, d'autres répondent non.

À vrai dire, on ne voit pas bien ce que la statistique vient faire ici, car, s'il y a des calculs par tranche d'âge, par catégorie socio-professionnelle, par région, etc., il n'y en a pas d'assez précise pour dire si, dans tel ou tel corps de métier, on se tue plus que dans un autre. Et dans un pays où il y a plus de trois millions de chômeurs et un million de RMIstes, on sait bien que beaucoup de choses échappent à la statistique.

Toujours est-il qu'un certain nombre de policiers, jeunes ou moins jeunes, entre 30 et 40 ans, manifestent une déprime qui les conduit au suicide. La plupart sont mariés, pères de famille. Ils ont comme bien des gens des problèmes de famille, d'argent, de solitude, de hiérarchie et ils craquent. Certains sociologues disent que le suicide est plus facile dans la police car ils ont une arme de service et donc un moyen personnel et simple d'en finir avec leurs problèmes. Mais ce n'est pas si simple, car des armes, bien des personnes en possèdent, du chasseur au collectionneur, en passant par les Rambo de banlieue et rien n'indique que le taux de suicide soit plus élevé dans ces catégories que dans les autres…

En réalité, les policiers, par vocation, par facilité ou par hasard, se retrouvent à exercer une profession difficile : ils sont chargés du maintien de l'ordre dans une société où règnent l'injustice, l'inégalité, le chômage, la violence. Ils sont en règle générale vomis par les jeunes, considérés comme de la piétaille par leurs employeurs, et ils prennent des risques pour un salaire de larbins. Bien sûr, ils ont des armes, bien sûr, en cas de pépin, ils bénéficient d'une sorte d'amnistie dans leur profession. Certains d'entre eux peuvent se croire tout permis, assurés d'avance de la compréhension d'un Debré ou d'un Pasqua. Certains sont ou deviennent de par leur fonction ouvertement racistes et votent pour le Front National y compris dans les syndicats policiers. Mais la plupart ont du mal à concilier une profession répressive et le sentiment qu'ils sont victimes d'une incompréhension, pour ne pas dire du mépris, de la part à la fois d'une partie de la population et d'une partie de leur hiérarchie.

C'est vrai, on ne peut pas défendre impunément un ordre inégal, injuste, sans perspectives, sans y laisser des plumes.

Il faut bien, diront les bonnes âmes, qu'il y ait de l'ordre et des policiers chargés de le faire respecter. Oui, mais pas n'importe quel ordre et pas par un corps spécialisé jouissant d'une relative impunité, voire d'une complicité certaine de la part des oppresseurs. Dans une autre société, la société fraternelle et socialiste que nous voulons construire, il y aura sans doute, pendant encore de longues années, des fonctions de maintien de l'ordre à assurer. Ce sera la tâche de bénévoles, ou en tout cas d'hommes élus, révocables, contrôlés, occupant à tour de rôle cette fonction, et surtout pas d'un corps spécialisé, immuable, détaché de la population.

Le maintien de l'ordre ne doit pas être un métier mais une fonction de citoyen, tant que cela sera nécessaire. Cela implique un degré de conscience et de démocratie qui ne peut pas exister dans cette société de classes.

Colette BERNARD

Une "Sarah" en France

LIBERTÉ POUR VÉRONIQUE AKOBÉ !

La campagne pour la libération de Véronique Akobé, cette jeune Ivoirienne de 23 ans condamnée à 20 ans de prison pour avoir tué l'un de ses violeurs et tenté de tuer l'autre, n'a toujours pas abouti.

Engagée comme employée de maison dans la région de Nice, Véronique était traitée comme une esclave, sans contact avec l'extérieur. Son patron et son fils se sont livrés sur elle à trois reprises à des séances de viol collectif. Elle a fini par tuer le fils et elle a manqué le père, puis elle s'est sauvée. Arrêtée par la police, voilà maintenant huit ans qu'elle est en prison.

Au procès, la parole de ses violeurs a pesé plus lourd que ses affirmations, d'autant que son avocat, commis d'office, représentant local du Front National, n'a pas retenu les viols dans sa défense, alors même que médecins et psychiatres tendaient à corroborer la version de Véronique!

Il y a quelques mois, le cas de la jeune Sarah, condamnée à mort dans les Émirats Arabes Unis pour la même raison, a suscité une indignation telle que la jeune fille a échappé à la mort. Mais aujourd'hui en France, sans que la loi islamique y soit pour quoi que ce soit, il y a une jeune femme condamnée pour s'être défendue contre ses violeurs. C'étaient ses patrons, des hommes blancs et riches. Elle, c'est une femme, employée de maison, noire et pauvre.

Condamnée en janvier 1990, son pourvoi en cassation a été rejeté en janvier 1991. Elle a déposé un recours en grâce auprès du président de la République en décembre 1995. Nous sommes en mars, la Journée de la femme a même donné lieu à des discours de la part de nombreuses autorités, mais Véronique Akobé est toujours en prison.

La campagne pour sa libération continue et doit encore s'intensifier!

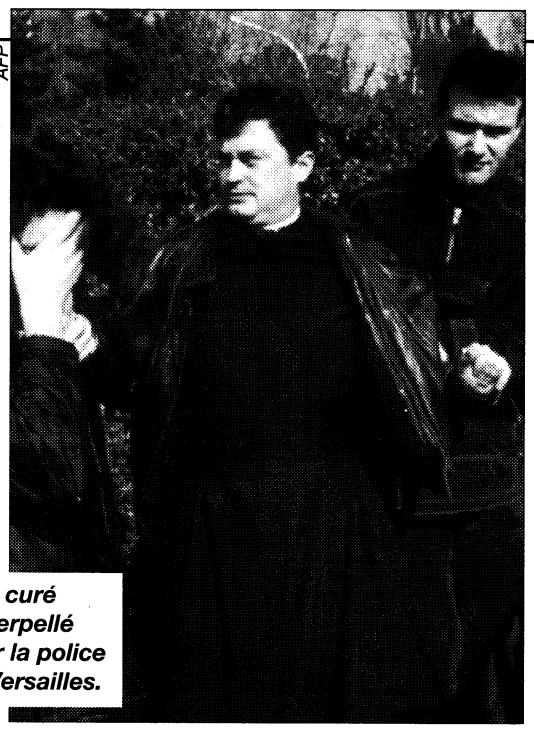
AFP

Un curé interpellé par la police à Versailles.

À Versailles LES ANTI-IVG INSISTENT

Samedi 9 mars, des militants anti-IVG devaient manifester devant l'hôpital André-Mignot au Chesnay, suite à la condamnation d'un de leurs responsables la veille en appel au tribunal de Versailles. Diverses organisations de gauche et d'extrême-gauche appelaient à une contre-manifestation.

Fin janvier, une situation similaire avait vu 200 militants antiavortement investir l'hôpital en chantant des cantiques et s'affronter à une centaine de militants d'extrême-gauche soutenus par quelques membres du personnel de l'hôpital. La police n'avait fait alors que tenter de séparer les manifestants.

Cette fois-ci, la préfecture avait interdit toute manifestation. Soixante-dix personnes, pour la plupart membres de la CNT, se sont cependant retrouvées vers 13 heures pour attendre les manifestants anti-IVG. Un cordon de CRS était également là et bloquait l'entrée de l'hôpital. A partir de 14 heures, quelques dizaines de militants anti-IVG sont arrivés. Il y eu de brefs échanges de coups avec ceux qui se rapprochèrent trop du groupe de militants anarchistes. Puis, la police dispersa les deux manifestations en commençant par le groupe anti-IVG et en arrêtant quelques personnes de chaque côté. La scène la plus inhabituelle fut l'arrestation d'un curé en soutane. Qu'on se rassure, si l'on peut dire : il fut relâché quelques heures plus tard.

En fait, les autorités ont choisi de traiter de la même façon ceux qui s'attaquent à la liberté de l'avortement et ceux qui la défendent. Ce n'est pas sur elles ni sur leur police qu'il faut compter pour défendre ce droit, mais sur nos propre luttes.

Renault

Un comble !

UN PLAN POUR L'EMPLOI... QUI SUPPRIME DES POSTES !

Des travailleurs à l'usine Renault de Sandouville

Bassigner/Gamma

Au Comité Central d'Entreprise des 20 et 21 février 1996, Renault a présenté un Projet de Plan Emploi pour 1996.

Dans sa présentation la direction est très claire sur sa politique. «*Dans la perspective de l'ouverture du marché automobile européen, Renault doit poursuivre ses efforts pour amener ses usines au niveau des performances réalisées par les transplants non-européens.* (Corée, NDLR). *Renault doit accélérer ses efforts de productivité au-delà des 6% à 7% visés précédemment et poursuivre l'ajustement de ses effectifs (– 4% par an en moyenne depuis 1985). Dans le même temps l'entreprise doit rajeunir sa moyenne d'âge, sans compromettre les gains de productivité.*»

Toujours d'après la direction, «*ce projet comprend, d'une part, un plan social destiné à prévenir et gérer les sureffectifs de Renault, d'autre part, des mesures en faveur de l'emploi : le plan social se traduirait à l'échelle de Renault, au-delà des reconversions internes, par 1 640 suppressions de postes dont 922 préretraites FNE. En outre, des préretraites progressives à mi-temps pour 691 personnes, et une aide au passage à temps partiel équivalent à 147 postes à temps plein et l'entreprise ne prévoit pas de licenciement sec.*»

Enfin, dit le projet, «*les mesures en faveur de l'emploi se traduiraient en 1996 par l'embauche de 434 personnes, compensée par le passage à mi-temps de 868 personnes dans le cadre d'un projet de convention de préretraite progressive. Cette action menée depuis 1992 dans un souci de rajeunissement du personnel complète un flux d'embauche de 600 à 800 personnes par an dans les secteurs non concernés par les restructurations (Rueil et autres usines où il n'y a pas de production) et les embauches rendues possibles par des accords d'aménagement du temps de travail.*»

Alors faisons les comptes : un prétendu Plan pour l'emploi où, d'un côté, il y a 1 640 suppressions de postes et, de l'autre, 600 à 800 embauches, plus les 434 prévues pour compenser les préretraites progressives, cela fait au plus 1 234 embauches au bon vouloir de la direction et de la conjoncture économique.

1 640 – 1 234 = 416 travailleurs ne seront pas remplacés, auxquels vont venir s'ajouter les 1 184 personnes qui pourraient bénéficier d'une «*mobilité interne*» comme dit la direction. Ce qui veut dire au total 1 184 + 1 640 = 2 824 suppressions de postes.

Pour la direction, les reconversions internes ne sont pas des licenciements, c'est vrai, mais ce sont de vraies mutations d'une usine à l'autre avec tous les problèmes liés à ces mutations pour les travailleurs concernés (déménagement, école, transports, nouveaux postes, nouvelles cadences, nouveaux chefs et souvent une nouvelle fois se retrouver les derniers arrivés dans cette usine).

Cette année, les usines touchées par les suppressions de postes sont Flins (608), Sandouville (415), Le Mans (357), Cléon (328), Siège social (347), le réseau commercial (250), Douai (185), Dreux (83), Choisy-le-Roi (75), Grand-Couronne (73), Cergy (52), Orléans (51). Total : 2 824. D'après la direction, 1995 a été une année très difficile pour les ventes automobiles. Cela ne l'empêche pourtant pas de faire des bénéfices : on parle de deux milliards de francs pour 1995.

Un exemple, à Renault Choisy-le-Roi où l'on fabrique des pièces pour les usines de montage et des moteurs échange standard, il reste 900 travailleurs pour 1 200 il y a dix ans. Cette année, 75 suppressions de postes sont prévues : 33 FNE à 57 ans, 60 PRP à 55 ans (mise à la retraite à mi-temps) et 12 départs en «dérive naturelle» (décès, licenciement). En contrepartie, elle embaucherait 20 jeunes, plus 6 en apprentissage. Et pourtant les PRP avaient été créées paraît-il pour embaucher. Deux PRP devaient correspondre à une embauche ; cette année à Choisy il y aura des PRP avec embauche et d'autres sans !

Pour les travailleurs, à Choisy comme dans les autres usines concernées, ces plans se ressemblent d'année en année ; chacun se demande sur qui ces suppressions de postes vont tomber.

Sur le papier la direction a tout prévu ; mais dans toutes les usines le mécontentement est profond, et rien ne dit que les travailleurs vont accepter sans réagir de se faire trimballer, d'une usine à l'autre, au gré de l'évolution du marché automobile. Chez Renault comme dans toutes les entreprises qui font des bénéfices, l'urgence, c'est l'interdiction des licenciements, l'embauche des intérimaires, et pour chaque départ FNE, une embauche.

Correspondant LO

Hôpital de Bourges

Le personnel de nuit contre l'annualisation du temps de travail

REPRISE APRÈS UN MOIS DE GRÈVE

À l'Hôpital de Bourges, le mouvement de grève contre l'annualisation du temps de travail de nuit, commencé le 8 février, a été suspendu après un rassemblement devant la préfecture, le 8 mars.

Au bout de quinze jours de grève, la direction avait reculé en proposant de «surseoir» au calcul des congés maladie en heures (ce qui revenait à nous faire rendre des heures sur des congés maladie). C'est notre détermination qui l'a obligée à ce recul.

Mais malgré la signature de trois syndicats sur quatre (seule la CGT n'a pas signé), nous avions décidé alors de poursuivre le mouvement de grève. En effet, la direction maintenait son calcul annuel de 1 520 heures par an, ce qui ne correspond pas pour nous aux 35 heures hebdomadaires promises en 1991 avec les congés annuels et les récupérations des jours fériés en plus. Elle persiste à calculer des récupérations de 7 h et 80 centièmes, alors que nous travaillons 10 heures par nuit, y compris les jours fériés !

La direction en est restée là, et nous n'avons pas réussi à obtenir davantage. C'est pourquoi nous avons maintenant décidé de «surseoir» à la grève. Reste que, pour beaucoup d'entre nous, ce mouvement a été une première. Pendant plus d'un mois, nous étions nombreux aux assemblées générales. Le personnel de jour, qui ne s'est pas joint à la grève, a apporté son soutien par une pétition. Nous avons décidé ensemble des différentes actions entreprises (rencontres avec la direction, manifestation à la DDASS) et cela nous a permis de tisser des liens de solidarité entre nous.

Une nouvelle réunion est prévue d'ici quinze jours : peut-être n'en resterons-nous pas là !

Correspondant L.O.

Labinal-Sylea (Banlieue toulousaine)

Charges patronales : ON PREND DANS LA POCHE DES OUVRIERS... POUR EXONÉRER LES PATRONS

Chez Labinal (Villemur-sur-Tarn) et sa filiale Sylea (Labastide-Saint-Pierre), le personnel est en majorité ouvrier : environ 800 pour les deux établissements.
Les salaires ne dépassent pas souvent 1,2 fois le SMIC (mais ça arrive... avec l'ancienneté!). De plus, depuis des années, il y a toujours plus ou moins du chômage partiel dans le secteur du câblage aéronautique ou automobile. Et la paie s'en ressent.

Moins on gagne, plus ils gagnent

Fin janvier, la surprise a été grande pour beaucoup de travailleurs de découvrir sur la feuille de paie une rubrique «*Réduction charge pat. SS*». Explication : les heures de grève contre le plan Juppé cumulées aux heures de chômage partiel réduisaient notre base à celle considérée comme «bas salaire», soit moins de 1,2 fois le SMIC, qui entraîne une réduction des charges. Il faut dire que Juppé a bien fait les choses pour les patrons : toute absence (grève, congés sans solde, maladie ou chômage partiel) qui réduit la base soumise à cotisations sociales est prise en compte et peut entraîner une déduction des charges.

En conséquence, même les salaires de P2 ou P3 ont été soumis à des déductions de charges patronales, la déduction maximum allant jusqu'à 800 F.

Bas salaires et chômage partiel, la bonne aubaine pour les patrons

Le fait est d'autant plus scandaleux que les entreprises qui pratiquent un chômage partiel intensif obtiennent sans difficulté des «conventions chômage partiel» qui réduisent à presque rien leur quote-part versée aux salariés au titre du chômage partiel.

Celui-ci est de plus en plus une bonne affaire pour les patrons. Il leur permet de faire des économies sur les salaires, d'obtenir des déductions de charges sociales, et surtout de gérer sans problème leur production en flux tendu.

Exonérations de charges sur les bas salaires d'un côté, aides de l'État pour le chômage de l'autre : devant cette situation révoltante, des syndicats ont bien interpellé l'inspection du travail... qui fait le mort depuis un mois.

Mais les bas salaires, c'est aussi une bonne affaire. Ainsi la direction Labinal a prévu 1 % d'augmentation de salaire au 1er avril avec un plancher de 100 F. Autrement dit, les 800 F brut que nous toucherons dans l'année sont déjà récupérés par le patron en un mois sur la plupart des salaires qui ont été soumis à la déduction maximum.

Ainsi les réductions de charges patronales au titre des bas salaires, dans les quatre derniers mois, sur le site de Villemur qui compte dans les 400 ouvriers, ont été les suivantes : en octobre 1995 : 57 830 F ; en novembre 1995 : 51 900 F ; en décembre 1995 : 5 891 F (car en décembre on touche la moitié du 13e mois); et en janvier 1996 : 76 088 F. En tout cela fait 191 710 F. Et si on y ajoute les déductions de charges au titre des temps partiels (cela date de deux ans), on obtient un total de 228 281 F sur les 4 mois.

RDS et cotisations supplémentaires pour les travailleurs

Enfin, en février, nous avons eu les réductions de salaires prévues par Juppé. Avec le bulletin de paie, une «*note d'information*» de la direction nous prévenait qu'en plus du RDS (33,89 F sur un salaire pas tout à fait bas), un rappel de cotisation de 1,2 % était effectué au titre de l'augmentation de la cotisation Sécurité sociale sur l'indemnité de chômage partiel (soit 28 F).

Et tout cela est fait, paraît-il, pour lutter contre le chômage ! Alors qu'il ne se passe pas un mois sans que des licenciements de gré à gré aient lieu.

Plus ça va, moins on gagne... et plus ils encaissent. Alors, ça commence à bien faire !

Correspondant LO

Mazet Aubenas (Ardèche)

LICENCIÉS POUR AVOIR FAIT GRÈVE LES CHAUFFEURS SE DÉFENDENT

Mazet père et fils, patrons qui ont toujours exercé leur pouvoir absolu, n'ont pas supporté qu'une trentaine de chauffeurs se mettent en travers de leur route en faisant grève l'été dernier (voir *LO* n°1415 du 18 août 1995). Depuis, ils font tout pour licencier les grévistes.

Seize d'entre eux ont été licenciés tout de suite, puis, comme l'inspecteur du travail réfutait les motifs et refusait les licenciements de onze autres, syndicalistes, Mazet père s'est adressé au ministre Pons qui en a autorisé 3, mais en conseillant de négocier les départs, vu l'insuffisance du seul motif retenu (injure et menace à non-gréviste).

Ces trois-là ont pourtant reçu leur lettre de licenciement pour faute lourde début janvier. Pour toute négociation, le patron avait proposé une somme représentant l'indemnité légale de licenciement.

À la suite de brimades à répétition et de provocations, Mazet a licencié un à un les autres grévistes encore en poste. Il n'en reste que deux.

Attaqué aux Prud'hommes par les licenciés, Mazet a fait reporter une fois de plus le procès qui aurait dû se tenir le 19 février, sous prétexte qu'il a déposé une plainte en pénal pour la coupure d'un câble pendant la grève.

Mazet essaye d'essouffler la mobilisation des grévistes contre leur licenciement mais, eux, ils sont décidés à tenir tous ensemble et à faire payer ce patron moyenâgeux. La grève avait éclaté parce que le ras-le-bol était à son comble. Depuis, les travailleurs ont pu mesurer encore plus ce dont Mazet était capable contre eux, pour tourner la loi, user leurs nerfs et leur santé, et les voler sur leurs salaires.

Par exemple, voici comment Mazet est en train d'appliquer le nouveau «contrat de progrès», signé entre les transporteurs et certains syndicats de chauffeurs, censé diminuer les heures de travail pour la sécurité routière. Mazet a réduit le salaire de base à 169 heures au lieu de 182 avant, en baissant le taux horaire. Il limite les heures supplémentaires payées à 31. Quant aux heures réelles, c'est autre chose, car Mazet les compte à sa façon. Sous la menace de sanctions, il fait pression pour que les chauffeurs mettent leur compteur sur «repos» pendant les heures d'attente ou de travail autre que de conduite. Les heures supplémentaires sont «lissées» le mois suivant pour éviter de payer des heures majorées, ce qui ne résout pas le problème de la fatigue et de la sécurité. Résultat, la plupart des chauffeurs ont perdu de 1 000 à 1 500 F par mois et gagnent seulement environ 6 800 F net pour plus de 200 heures réelles. En plus, lorsqu'un chauffeur doit laisser un camion loin de l'entreprise, le retour est désormais à ses frais.

Mazet s'estime nanti de tous les privilèges et de tous les droits au nom de sa propriété privée. Il fait traîner les procès aux Prud'hommes par des combines procédurières. Mais les grévistes licenciés continuent à faire bloc contre lui, à le dénoncer publiquement en appelant les autres travailleurs de la région à les soutenir.

Correspondant LO

QUAND LE GOUVERNEMENT SOCIALISTE, AVEC LA COMPLICITÉ DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS, INTENSIFIAIT LA GUERRE EN ALGÉRIE

Il y a quarante ans, le 12 mars 1956, grâce notamment aux voix des députés du Parti Communiste, le gouvernement du socialiste Guy Mollet se faisait voter les pouvoirs spéciaux qui allaient lui permettre d'envoyer le contingent en Algérie et d'intensifier la guerre coloniale. Il y avait à peine deux mois qu'il avait été élu, après une campagne menée sur la base de la recherche de la paix. Mais il avait presque immédiatement tourné le dos à ses promesses électorales et cédé aux partisans de « l'Algérie française » et de l'intensification de la guerre !

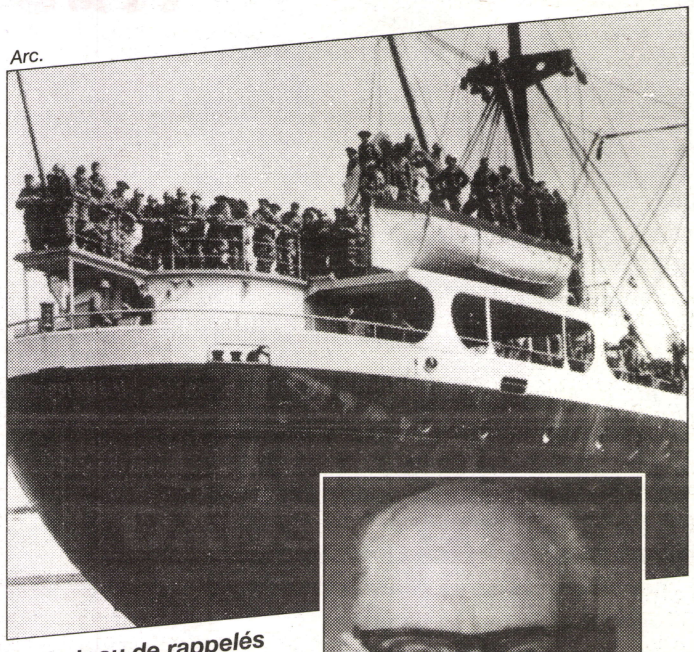

Arc.

Un bateau de rappelés du contingent arrivant à Alger, en 1956.

Arc.

Guy Mollet.

Le « Front Républicain » et la paix en Algérie

Après avoir négocié, en 1955, l'autonomie de la Tunisie et l'indépendance du Maroc, Edgar Faure, le président du Conseil de l'époque, avait eu une politique différente vis-à-vis de l'Algérie. Il avait réprimé des émeutes dans le Constantinois et rappelé sous les drapeaux 60 000 hommes récemment libérés. Les premières troupes du contingent étaient allées grossir les rangs des forces de répression, tandis que les rappelés manifestaient à Paris et à Rouen pour ne pas partir en Algérie. Renversé à l'automne 1955, Edgar Faure avait décidé de dissoudre l'Assemblée nationale et provoqué de nouvelles élections, le 2 janvier 1956.

Face à l'impopularité de la majorité sortante, la coalition électorale dite du « Front Républicain », qui regroupait autour de la SFIO de Guy Mollet (le Parti Socialiste d'alors) une nébuleuse de petits partis, comme le Parti radical de Mendès-France, l'UDSR de François Mitterrand, les Républicains sociaux de Jacques Chaban-Delmas gagna les élections. La SFIO, ayant pris la mesure de l'opinion, avait mené une campagne électorale pour la paix en Algérie. Guy Mollet avait ainsi fustigé, dans les colonnes de *L'Express*, du 19 décembre, la poursuite du conflit engagé par la majorité sortante :

« *La situation en Algérie est maintenant menaçante* – écrivait-il. *Les nouvelles sont rares et soigneusement épurées. Mais les faits sont là. Aucun progrès ne se manifeste, aucune détente n'est enregistrée. 180 000 jeunes soldats, pour la plupart du contingent, sont stationnés en Algérie. Si rien n'est changé à l'actuelle politique de répression, il faudra bientôt encore renforcer ces effectifs. Chaque jour, de jeunes Français tombent. Les mères, les femmes s'interrogent. Que faire ?* (…)

Saurons-nous faire de ces peuples nos associés et nos amis ? Les Français répondront le 2 janvier. Ils diront, sans équivoque, quel est leur choix entre cet avenir de réconciliation et de paix et d'autre part une guerre imbécile et sans issue ».

Gouvernement socialiste et politique de droite

Au lendemain des élections, Guy Mollet fut appelé à former le gouvernement. Mais les partis du Front Républicain regroupaient seulement 180 des 600 députés de la Chambre ; Guy Mollet avait besoin du soutien d'autres partis pour former une majorité stable et être investi.

Refusant toute alliance avec le Parti Communiste, fort de 150 députés, qui avait pourtant multiplié les appels du pied à la SFIO pour former un gouvernement de Front populaire, repoussant l'idée d'une Union nationale avec les gaullistes, autre groupe puissant, ou avec les poujadistes qui réalisaient une percée à l'Assemblée avec 52 députés, Guy Mollet avait besoin du vote des députés de l'ancienne majorité pour former son gouvernement. Dans ces conditions, vis-à-vis de l'Algérie, il changea son langage et se refusa à reconnaître « *le fait national algérien* ». Il évoqua par exemple le seul respect « *de la personnalité algérienne* » et précisa que l'objectif de son gouvernement était « *de maintenir et de renforcer l'union indissoluble entre l'Algérie et la France métropolitaine* ».

Finalement, le 31 janvier 1956, Guy Mollet fut, avec l'appui du Parti Communiste (qui le soutenait ainsi sans contrepartie), investi par une majorité de 420 voix.

Le 6 février, Guy Mollet se rendit à Alger. Pris à partie par des manifestants, partisans de « l'Algérie française », qui lui lancèrent des tomates et divers projectiles, il battit en retraite.

Son nouveau ministre-résident en Algérie, Robert Lacoste, un socialiste lui aussi, adopta d'emblée un ton de fermeté. Il déclara devant l'Assemblée algérienne *« que son premier devoir était de rétablir l'ordre par l'action la plus ferme »*. De son côté Guy Mollet expliqua : *« Il faut que les armes se taisent, et des élections libres et loyales seront alors organisées dans les trois mois qui suivront la cessation des combats et des actes de violence (...) »*. Et menaçant, il ajoutait aussitôt : *« Si les offres sont rejetées, la France mobilisera toutes ses ressources pour assurer la sécurité »*.

Les « pouvoirs spéciaux » pour faire la guerre

Début mars, Guy Mollet déposa un projet de loi à l'Assemblée nationale visant à accorder « *les pouvoirs spéciaux* » au gouvernement en Algérie. Principal dispositif du projet, l'article 5 stipulait que « *le gouvernement disposera en Algérie des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les mesures exceptionnelles commandées par les circonstances en vue du rétablissement de l'ordre…* » Le 12 du même mois, Guy Mollet obtint de l'Assemblée nationale, par 455 voix pour et 76 contre, « *les pouvoirs spéciaux* » qu'il réclamait pour mener la guerre. En votant pour, les députés communistes suscitèrent le désarroi de bien des militants.

Le Parti Communiste s'était jusque-là opposé à l'envoi de renforts de troupes en Algérie. Depuis l'automne précédent, en province comme à Paris, ses militants et notamment les jeunes de l'UJRF (l'Union des jeunesses républicaines de France, en fait l'organisation de jeunesse du parti) avaient organisé plusieurs protestations de soldats qui refusaient de partir. *L'Humanité* dénonçait l'envoi de troupes, tandis que le Parti Communiste organisait des délégations à l'Assemblée pour demander la paix.

Mais finalement, en votant les « *pouvoirs spéciaux* », le Parti Communiste Français montrait que le refus de la guerre et l'indépendance de l'Algérie comptaient bien moins pour lui que la solidarité avec le gouvernement socialiste. Même la répression d'une manifestation d'Algériens pour l'indépendance, quelques jours plus tôt, le 9 mars à Paris, qui se solda par plus de 2 000 arrestations, ne changea rien à son attitude.

D'ailleurs, Jacques Duclos avoua, sans aucune retenue, à la tribune de l'Assemblée que « *ce qui compte pour nous* (le PCF), *c'est l'unité d'action* ». Lors d'un échange de propos avec Guy Mollet qui déclarait « *s'il fallait préparer l'avènement d'un Etat musulman – ce qui voudrait dire l'élimination de la France – je dirais fermement : pas nous* », Roger Guyot, membre de la direction du PCF répondit : « *Personne n'y pense, monsieur le président du Conseil* ».

Et pourtant, les manifestations contre la guerre continuaient. Il y eut des mouvements de protestation à Bar-le-Duc, Saint-Nazaire, Angers, Port-de-Bouc, Brive, Voiron, Grenoble où, le 18 mai, des milliers de manifestants se heurtèrent aux CRS. Les militants communistes étaient le plus souvent aux premiers rangs des manifestations de rappelés… quitte à se faire désavouer, voire calomnier. La fédération du PCF de l'Isère, par exemple, n'hésita pas à réaffirmer « *son opposition à toute action qui ne revêt pas un caractère de masse, aux actes isolés, aux actes de sabotage* ». Elle parla même de « *la présence significative parmi les manifestants de nombreux policiers en civil, des fascistes…* »

Mais, après le 12 mars, la voie était ouverte pour envoyer le contingent en Algérie. Dès lors, les disponibles furent rappelés, les jeunes recrues maintenues sous les drapeaux : le service passa à 27 mois. Le mouvement ne devait cesser de s'amplifier. Porté à 200 000 sous Edgar Faure, le nombre de soldats allait atteindre 370 000 hommes, en Algérie, en juin 1956, et 500 000 à la fin de l'année. La répression contre la population algérienne s'intensifia, la torture se répandit comme une gangrène.

A la question « *Qu'est-ce qu'un ministre socialiste ?* », François Mauriac répondit dans *l'Express* du 6 avril : « *C'est un ministre qui exécute les besognes que le pays ne souffrirait pas d'un gouvernement de droite* ». On pouvait en dire tout autant des dirigeants du Parti Communiste.

AFP

Bosnie

Les Serbes évacuent «leur» banlieue de Sarajevo en feu.

Sarajevo réunifié...

MAIS SES POPULATIONS RESTENT SÉPARÉES

A Sarajevo, en Bosnie, la séparation des populations, une forme de « l'épuration ethnique » se poursuit…

La réunification de la ville avait été décidée lors de l'accord à Dayton. Ce fut d'ailleurs la principale concession faite par le président de la Serbie, Milosevic, qui avait dû imposer cette clause du traité aux chefs de guerre serbes de Bosnie, Karadzic et Mladic.

Mais si la ville se trouve – ou se trouvera – réunifiée, il n'en sera pas de même des populations, puisque la réunification se fait par l'éviction des Serbes qui peuplaient plusieurs quartiers. Après les quartiers de Vogosca, d'Ilijas et d'Hedzici déjà passés sous contrôle gouvernemental bosniaque, après le faubourg d'Ilidza rendu le 12 mars, ce sera le quartier de Grbavica qui passera sous contrôle bosniaque le 19 mars.

Au terme de plusieurs années de guerre entre bandes nationalistes rivales, le fossé qui sépare les populations et qui engendre les craintes, la peur, voire la haine, est tel que la plupart des habitants serbes de ces quartiers choisissent de partir. C'est du moins ce que rapportent des observateurs de l'OTAN. Mais il faut croire que, sans une terreur exercée contre les habitants serbes, leur exode ne serait pas si massif. Ainsi, pour le Haut-Commissariat pour les réfugiés, il s'agit là d'une « *campagne de provocations, de brutalités et d'incendies criminels bien organisée, systématique et qui s'accélère* ».

Les auteurs seraient des bandes venues sans doute de Pale (le fief des Serbes de Bosnie) qui pratiqueraient la politique de la terre brûlée, incendiant les maisons, pillant les usines, forçant les Serbes de Sarajevo à rejoindre la République serbe. Mais il se pourrait tout aussi bien qu'une partie des exactions commises soit l'œuvre de nationalistes bosniaques désirant eux aussi pousser les Serbes de Sarajavo au départ.

En tout cas, d'où qu'elles viennent, les exactions commises aujourd'hui à Sarajevo se font sous le regard complice des troupes de l'OTAN qui se gardent bien d'intervenir. « *Je crois que c'est trop tard* », a dit le chef des opérations terrestres de l'IFOR. Évidemment, après plusieurs semaines de passivité…

Ce qui se passe à Sarajevo est en quelque sorte la continuation du drame qu'ont vécu les peuples de l'ex-Yougoslavie. Les nationalistes de tous bords ont pendant des années semé la haine pour briser toute possibilité d'une vie commune entre les peuples. Ils ont imposé leur régime de terreur y compris à l'encontre de leur peuple. Et ils continuent aujourd'hui à entretenir les brûlots comme le font les milices serbes de Pale qui s'emploient à terroriser les habitants de « leurs » quartiers de Sarajevo qui seraient prêts à rester là pour reprendre une vie commune avec leurs anciens voisins musulmans ou croates. Et tout cela, sous le regard complice de l'impérialisme.

G. L.

Ex-URSS

QUAND LES MALADIES INFECTIEUSES DISPARUES RÉAPPARAISSENT

L'OMS (Organisation mondiale de la santé) vient de sonner le tocsin. Dans toute l'Europe de l'Est, et surtout en ex-URSS, sont réapparues des maladies infectieuses et contagieuses, telles la diphtérie, la poliomyélite, la tuberculose, le choléra. D'autres, par exemple les MST (maladies sexuellement transmissibles), ont « *des taux enregistrés en Moldavie, en Biélorussie, en Russie et en Ukraine (…) dix fois plus élevés aujourd'hui que ceux observés il y a dix ou vingt ans* ».

L'OMS insiste sur la « *priorité absolue* » qu'il y a à lutter contre la résurgence de ces maladies alors que, dit le journal *Le Monde*, ses responsables pour l'Europe sont « *habituellement peu enclins au catastrophisme* ». Il est vrai qu'il y a de quoi s'alarmer quand on sait que la diphtérie, une infection bactérienne que l'on avait pratiquement éradiquée en Occident, se répand désormais de façon épidémique en ex-URSS où elle a déjà tué près de 2 000 personnes en 1994. Même constat s'agissant de la tuberculose.

L'OMS évalue à 32 millions de dollars (environ 150 millions de francs) les sommes nécessaires pour les deux années à venir, sommes dont même pas un cinquième lui a été jusqu'à présent fourni pour faire face à des campagnes de prévention et de vaccination. Autant dire qu'il s'agit pratiquement d'une catastrophe sanitaire annoncée. Elle l'est d'autant plus que, notamment dans l'ex-URSS, le pillage de toute la société auquel se livrent les « nouveaux riches » non seulement enfonce toujours plus de gens dans la misère et la malnutrition, les rendant ainsi plus vulnérables, mais a déjà eu pour conséquence l'effondrement des systèmes de soins, de surveillance médicale minimum et gratuite qui existaient auparavant. Ce qui favorise d'autant la propagation de ces maladies, sans même parler du détournement de l'aide médicale, entre autres, par ceux qui, sur place, y trouvent un moyen de s'enrichir en revendant les médicaments au prix fort.

Parlant d'un risque d'« africanisation » de l'ex-Union soviétique, l'OMS souligne dans son rapport le fait qu'il est peu probable que ces maladies restent confinées à l'Europe de l'Est et s'inquiète de les voir se répandre en Europe occidentale. Il est même très probable que la relative publicité faite dans la presse à ce rapport s'explique par ce risque.

« *Comment ne pas s'inquiéter,* y lit-on, *d'un strict point de vue sanitaire, de voir des prostituées russes exercer leur activité à Varsovie et à Berlin, dans le sillage des nouvelles mafias ?* ». Certes. Mais, même si l'on ne se demande pas ce qui pousse – ou oblige – ces femmes à exercer une telle « activité », même si l'Occident a préféré se boucher les yeux sur le cortège de misère, matérielle et morale, qu'a fait apparaître pour les populations d'ex-URSS cet « effondrement du communisme » qu'il a bruyamment applaudi, maintenant, d'un « *strict point de vue sanitaire* » la situation en ex-URSS risque de poser de graves problèmes aux autorités et encore plus aux populations d'Europe de l'Ouest.

Et Europe de Schengen ou pas, il ne faudrait pas s'imaginer que les virus ou bactéries dont parle l'OMS vont se laisser arrêter par un quelconque contrôle douanier ou policier : aujourd'hui pas plus qu'hier, les maladies n'ont eu besoin de visa ou de passeport pour passer les frontières.

P. L.

LE PAPE ET SES (TÉLÉ-) VISIONS D'ENFER

Le Carême, vous connaissez ? Dans toutes les bonnes sacristies, on explique que c'est la même chose que le Ramadam, mais pour les catholiques : une période de jeûne et d'abstinence. L'ennui, pour Jean-Paul II, est que même les catholiques pratiquants ont l'air de s'en moquer comme de leur première communion. Mais il en faudrait plus pour décourager un croisé du retour aux valeurs chrétiennes comme Jean-Paul II : il a donc dû se creuser la tête pour essayer de donner un air « neuf » à la chose.

Dur-dur, le métier de pape. Heureusement, il y a quand même des aides divines : des conseillers en communication, qu'on hésite à appeler les voix du seigneur, lui ont suggéré de prôner le jeûne et l'abstinence de… télévision, car la télé ne laisserait plus de temps à la prière et à la vie de famille. Mais, pas fou, en convoquant la presse et les caméras pour leur expliquer cela. Lui qui, peu après son élection, avait créé le Centre de télévision du Vatican pour inonder les chaînes mondiales d'images pieuses et de vies des saints pour remplacer la vue des seins nus, il n'allait tout de même pas se priver de ce relais.

Mais, comme le diable va se nicher partout, il place quand même les accros du petit écran à l'eau bénite devant un cas de conscience : pour suivre leur émission favorite, la messe télévisée du dimanche, ne risquent-ils pas l'enfer ?…

Lutte Ouvrière - Directeur de publication : Michel Rodinson - Commission paritaire n° 64-995